

Bulletin Officiel Canadien

Autorisé par arrêté en conseil et publié une fois par semaine par le Directeur de l'Information pour faire connaître les opérations des différents services du Gouvernement, des Commissions et des Comités créés pour fins de guerre et de reconstruction.

Vol. 1.

Ottawa, jeudi, 14 août 1919.

N° 44

LA COMMISSION DU BLÉ CANADIEN ET LA SITUATION

Sir George Foster en explique le fonctionnement et énumère les causes de la situation actuelle

La déclaration suivante relative à la formation et au système d'administration de la nouvelle Commission du blé canadien vient d'être publiée par sir George Foster, ministre du Commerce et de l'Industrie:

Vers le milieu de juillet, le conseil d'agriculture du Canada, en session à Winnipeg, a mis dans un mémoire les résultats de ses délibérations. Le document fut ensuite remis au gouvernement.

Le conseil donne les causes du changement des méthodes normales dans les circonstances actuelles:

1. Toute l'importation du blé dans les pays d'Europe est sous la direction du gouvernement.

2. Les Etats-Unis, le principal rival du Canada pour la vente du blé, ont formé une corporation fortement organisée et avec de forts capitaux, sous la direction du gouvernement, pour disposer du surplus de blé exportable.

3. Il est impérieux, dans l'intérêt national, que le Canada ait le rendement maximum de sa récolte de blé.

4. L'ouverture du marché pour le commerce sans restriction du blé aux différentes bourses des céréales canadiennes, avancerait les intérêts des spéculateurs plutôt que du commerce légitime.

5. Parce que les véritables fonctions des bourses de céréales ne peuvent être remplies que lorsque les opérations internationales sont possibles sans restriction, elles ne pourraient nullement fournir les moyens de la vente fructueuse de la récolte de blé.

6. Le commerce, dans de telles conditions, avec les risques ordinaires, approvisionnerait un marché aux différents points du pays pour le blé du cultivateur seulement, et à des prix beaucoup inférieurs à sa valeur réelle. Il en résulterait qu'à un moment donné il n'y aurait plus de marché.

C'est pourquoi, le mémoire conclut: "Le Conseil canadien d'agriculture est tout à fait opposé à l'ouverture des marchés canadiens pour le commerce sans restriction du blé et il réitère les recommandations qu'il faisait au mois d'août 1918, savoir que le gouvernement du Canada forme, sans délai, une organisation semblable à la corporation du blé des Etats-Unis, avec les mêmes pouvoirs, les mêmes attributions et des capitaux qui lui permettent d'effectuer ses opérations.

RECOMMANDATIONS SUIVIES.

"C'est précisément ce que le gouvernement a fait et, en ce faisant, il a suivi pas à pas et ligne par ligne les recommandations détaillées du comité des céréales du Conseil d'agriculture du Canada. La principale différence est qu'au lieu de créer une corporation et de lui donner un capital de \$200,000,000, le gouvernement a nommé une Commission du blé canadien et a mis à sa disposition les fonds nécessaires. Sur d'autres points essentiels, le plan préparé par le gouvernement ne diffère pas d'une ligne du plan recommandé par le Conseil d'agriculture du Canada."

Comme exemple d'une opinion de l'extérieur, voici la recommandation de la "Winnipeg Free Press" du 30 juillet, avant que le plan du gouvernement ne fût connu:

"La mise en commun des intérêts, de façon à ce que notre surplus de blé exportable soit détenu par une seule agence et vendu au marché qu'elle désire et au meilleur prix offert, est pratiquement l'unique solution pratique. Si nous devons avoir une direction unique de notre exportation du blé, il est évident que le gouvernement devra jouer le principal rôle dans cette organisation. Seul il peut fournir le capital requis et procurer le tonnage nécessaire."

CONTRATS ACCORDÉS PAR ARRÊTÉS EN CONSEIL

La "Pacific Construction Company" obtient un contrat de \$152,000 pour travaux sur la rivière Fraser

Le département des Travaux publics annonce que les contrats suivants ont été accordés par arrêtés en conseil:

Half-Moon Bay, Comox-Atlin, C.-B.—Construction d'un quai: Entrepreneurs, Fraser River Pile Driving Co., Ltd., de New-Westminster, C.-B., \$5,775. Arrêté en conseil du 1er août 1919.

Ste-Anne de Beaupré, P.Q.—Réparations et reconstruction au quai: Entrepreneur, Onésime Poliquin, de Portneuf, Québec, \$26,201.50 (prix à l'unité). Arrêté en conseil du 1er août 1919.

Port de Toronto, Ont.—Entrée de l'est.—Reconstruction de la superstructure de la jetée de l'est: Entrepreneurs, C. S. Boone Dredging and Construction Co., de Toronto, \$31,095.70 (prix à l'unité). Arrêté en conseil du 1er août 1919.

Berthier-en-bas.—Réparations au quai. Entrepreneur, Lazare Létourneau, de Montmagny, P.Q., à \$17,556.80 (prix à l'unité). Arrêté en conseil du 1er août 1919.

Trois-Rivières, P.Q.—Creusage de la rivière Saint-Maurice. Entrepreneurs, Simpson Bros. Co., Ltd., de Montréal, montant approximatif, \$30,480. Arrêté en conseil du 1er août 1919.

Sidney, baie Roberts et Saanichton, C.-B.—Entrepreneurs, McDonald, Watson & Withers, de Victoria, C.-B., à \$10,948.82 (Sidney, \$6,393.50, baie Roberts, \$3,377.24 et Saanichton, \$1,178.08). Arrêté en conseil du 2 août 1919.

Embranchement nord de la rivière Fraser, C.-B.—Creusage. Entrepreneurs, The Pacific Construction Co., Ltd., de Vancouver, C.-B., montant approximatif \$152,000. Arrêté en conseil du 2 août 1919.

RAPPORTS TÉLÉGRAPHIQUES SUR LES RÉCOLTES DU DOMINION

Aperçu des conditions des récoltes reçu par dépêches et publié par le Bureau des Statistiques d'Ottawa

Le résumé des rapports télégraphiques reçus sur les conditions des récoltes au Canada, résumé publié par le Bureau des statistiques du Dominion à la date du 2 août, se lit comme suit:

Ile du Prince-Edouard (Charlottetown).—Le temps de juillet est favorable pour toutes les récoltes. Fenaison commencée le 17; un tiers environ est coupé. La récolte des céréales promet un rendement supérieur à la moyenne. Les parasites ont causé de fortes pertes dans les pommes de terre tardives; les pommes de terre exemptes de maladie ont une superbe apparence. Les raves et le maïs poussent bien. Les petits fruits abondent, la récolte des gros fruits est supérieure à la moyenne.

Nouvelle-Ecosse (Amherst).—Temps de juillet variable. Foin bon sur les hauteurs, beau dans les marais. Blé, avoine et sarrasin beaux, orge faible, pommes de terre, choux-raves ainsi que choux-raves de semence beaux. Quelques cultures de raves ont des pousses remarquables. Fruits et pommes beaux.

Nouveau-Brunswick (Fredericton).—La sécheresse du début de juillet a réduit en partie la récolte du foin et du grain, mais ces récoltes sont, dans l'ensemble, près de la moyenne; les pommes de terre et les raves s'annoncent bien. Les pluies des dix derniers jours ont retardé la fenaison, mais ont favorisé toutes les récoltes. Les petits fruits ont donné un bon rendement et les pommes, bien qu'un peu affectées par la gale, promettent une belle récolte.

Québec (Ste-Anne de la Pocatière).—Des pluies bienfaisantes sont tombées durant les trois dernières semaines de juillet. Les perspectives sont bien meilleures qu'il y a un mois. Céréales meilleures que l'an dernier. Pommes de terre très bonnes; raves bonnes. Foin un peu meilleur que les prévisions. Pois des champs au dessus de la moyenne; petits fruits au-dessous de la moyenne. Prunes d'Europe très maigres. (Québec).—Foin en pature faible, très bon par endroits; grain bon; raves au-dessous de la moyenne. Pommes de terre bonnes; petits fruits très bons; pommes autour de la moyenne; prunes et cerises mauvaises; raisins bons. Tous les légumes très bons excepté les carottes, les betteraves, les panais, les choux-raves qui sont moyens.

Ontario (Toronto).—Foin et blé d'automne entièrement récoltés. Rendement supérieur à la moyenne. La paille des grains du printemps est très courte par suite de la sécheresse. Rendement inférieur probable. Les pommes de terre sont plutôt décevantes, les raves en re-

La Commission du Commerce est autorisée à percevoir un pourcentage pour ses services

Le volume du commerce fait par l'entremise de la Commission canadienne du commerce est devenu si considérable qu'un arrêté en conseil vient d'être passé autorisant la Commission à percevoir des vendeurs canadiens un pourcentage de un p. c. sur les commandes obtenues par l'entremise de la Commission. L'arrêté en conseil porte la date du 2 août et se lit comme suit:

Le comité du Conseil privé, à la recommandation du ministre du Commerce et de l'Industrie, recommande que dans le but de créer un fonds à même lequel seront défrayées les dépenses de la Mission canadienne du commerce à Londres et de la Commission canadienne du commerce, dépenses encourues dans l'exercice des fonctions qui leur ont été assignées par les arrêtés en conseil du 7 novembre 1918 et du 6 décembre 1918, et par les arrêtés subséquents les amendant, la Commission canadienne du commerce soit autorisée à taxer les vendeurs de produits canadiens recevant et exécutant des commandes ou des contrats obtenus par l'intermédiaire des organisations mentionnées ci-dessus, dans la proportion de un pour cent de la valeur desdites commandes le montant desdites perceptions devant être déposé dans une banque incorporée du Canada.

Les dépenses de la Mission canadienne à Londres et de la Commission canadienne du commerce constitueront une charge légitime à porter contre ce fonds et seront payées au moyen de chèques signés par les officiers dûment autorisés à cet effet par la Commission canadienne du commerce. Ce fonds et tout ce qui y sera déduit seront sujets à l'inspection de l'auditeur général du Canada.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

tard mais peuvent reprendre. La deuxième coupe de foin et d'alfa est légère. Le maïs est relativement la récolte qui pousse le mieux. La sécheresse et le becquetage ont réduit le fort rendement que promettaient les baies.

Manitoba (Winnipeg).—Le temps généralement chaud des derniers jours a considérablement avancé la moisson. Le seigle est en grande partie coupé, la coupe du blé est commencée. Rendement probablement inférieur à la moyenne; beaucoup de plaques de nielle. Les pluies de juillet ont été en certaines régions trop abondantes, trop légères en d'autres, la paille est d'une belle force; l'orge et le maïs promettent

[Suite à la page 3.]

QUÉBEC ET LE CONTRÔLE DU GIBIER ET DES FOURRURES

M. l'inspecteur Bellisle explique à la Commission de conservation les mesures spéciales qui ont été appliquées avec succès dans la province dont le commerce de fourrures est évalué à \$1,500,000 annuellement

Lors de la conférence Nationale sur la conservation du gibier, des animaux à fourrures et autres gibiers sauvages, conférence tenue sous les auspices de la Commission de conservation le 18 et 19 février dernier, M. T. A. Bellisle, inspecteur de chasse et pêche pour la province de Québec a donné une conférence où il expliquait les mesures adoptées dans la province de Québec pour protéger et réglementer l'industrie des fourrures et le gibier d'une façon générale. Nous donnons ci-dessous le texte de cette intéressante conférence:

La province de Québec possède deux grands moyens de seconder les efforts de la Commission de conservation: la création de nombreuses réserves de chasse et de pêche et le contrôle des expéditions du gibier ou de leur peau.

Il y a au delà de 20 ans, le département des terres de la Couronne créait des réserves de chasse qu'il louait à des particuliers ou à des clubs incorporés dans la province. Le but et la fin de ces clubs, tel que prévus par la loi, sont d'aider à observer les lois et les règlements concernant la protection du poisson et du gibier dans la province. Ces clubs peuvent acquérir et posséder des meubles et immeubles nécessaires pour atteindre leurs fins. Ils louent, pour des fins sportives seulement, des réserves de chasse et de pêche, érigées par le lieutenant-gouverneur en conseil, et la condition première est une surveillance efficace dont les frais sont à la charge du locataire; et si ce dernier néglige cette condition essentielle de son bail ou exploite ou utilise cette réserve pour d'autres fins, son bail est annulé et des poursuites peuvent être prises devant les tribunaux.

BAUX DE CHASSE ET DE PÊCHE.

Outre les clubs, nous avons aussi un certain nombre de particuliers qui sont locataires de territoire de chasse et de pêche, et tenus aux mêmes obligations de protection de leur réserve et doivent aussi limiter la jouissance de leur privilège aux fins sportives seulement. Le nombre de réserves de chasse ainsi détenues soit par des clubs ou par des particuliers est de 425, couvrant une étendue approximative de 8,000 milles carrés pour des fins de chasse, tandis que 469 rivières ou parties de rivières sont aussi sous bail de pêche. En outre, 1,444 lacs connus sont loués, mais je crois ajouter que plusieurs clubs louent tous les droits de pêche dans l'étendue de leur territoire de chasse, et comme une grande partie de ces réserves sont dans des endroits non arpentés, il n'est pas possible de dire d'une façon précise le nombre de lacs ainsi affermés. Cependant on peut affirmer sans crainte d'exagérer que le nombre atteint facilement le chiffre de 2,500 lacs ainsi loués. Toutes ces réserves sont autant de parcs particuliers où la protection est plus efficace et où le gibier peut se multiplier librement. Maintenant tous ces locataires sont tenus d'employer un ou des gardiens nommés par le ministre, et payés par eux durant douze mois de l'année. De plus, une grande partie de ces locataires, pour se conformer à leurs obligations, emploient durant certains mois, des gardiens supplémentaires. Ainsi durant les deux ou trois mois d'hiver où la hauteur des neiges favorisent le plus le braconnage, les clubs donnent des aides à leur gardien.

Il en est ainsi pour les locataires de réserves de pêche durant les mois d'été et l'automne pendant la saison du frai. Il y a des locataires de rivières à saumon qui emploient ainsi jusqu'à huit ou même dix gardiens additionnels, durant les mois de septembre et octobre. De sorte que si nous additionnons le nombre de gardiens particuliers avec les gardes-chasse et gardes-pêche employés par le département, nous formons un total de 600 officiers disséminés partout dans la province. Si l'on considère maintenant que toutes ces réserves sont pour la plupart dans les endroits les plus faciles d'accès, par conséquent les plus exposés au pillage, nous devons convenir que ce système est d'un secours inexprimable au point de vue de la protection de nos richesses cynégétiques et échtologiques.

CONTRÔLE DE L'EXPÉDITION DU GIBIER.

Le deuxième grand moyen de protection est sans contredit le contrôle des expéditions de gibier. A venir jusqu'à il y a deux ans, nous nous étions limités au contrôle du gros gibier seulement. Au commencement de l'année 1917, le département de la colonisation, des mines et des pêcheries inaugura le contrôle du commerce de fourrure. Une loi a été passée obligeant tous les commerçants de fourrure de prendre une licence et de faire rapport de toutes les fourrures ou peaux qu'ils achètent chaque mois. De plus, afin de rendre ce contrôle plus efficace, le gouvernement a imposé une royauté sur chaque peau. Depuis cette date, aucune peau ne peut être mise sur le marché sans être estampée et la royauté payée; de plus, aucune peau ne peut être expédiée en dehors de la province sans avoir été au préalable estampée et le droit régalienn payé et cela sous peine d'amende et de confiscation. Il en est de même des fourrures ou peaux qui sont expédiées d'un endroit à un autre dans les limites de la province, lorsqu'elles partent de points de la province où il y a des officiers pour marquer ces fourrures. Il est aussi défendu d'expédier quoique ce soit (du gibier ou des peaux) sans que le contenu soit marqué sur le paquet, la boîte, la valise, ou autre réceptacle, servant au transport et cela encore sous peine d'amende et de confiscation. Cette mesure nous permet non seulement de contrôler tous les envois, mais aussi d'empêcher l'envoi et l'achat des fourrures prises hors de saison.

MOINS DE TRAFIC ILLÉGAL.

Un des principaux résultats de cette politique de contrôle des expéditions c'est la très grande diminution de fourrures prises illégalement, qu'il est aujourd'hui inutile d'acheter des trappeurs, parce qu'elles ne peuvent être écoulées; car aucune fourrure prise hors de saison ne peut être estampée et par conséquent, ne peut être mise sur le marché. D'ailleurs, dans cette réforme, les commerçants de fourrures sont, tout les premiers, anxieux de seconder nos efforts, puisque l'achat de ces fourrures prises hors de saison est plutôt nuisible à leur commerce; et qu'en outre ces changements dans la loi leur permettent de faire un commerce ouvert et de vendre leurs fourrures comme tous les autres commerçants sans craindre la surveillance des officiers du gouvernement. Ils n'ont qu'à prendre leur licence, à faire estampier leur fourrure, payer la royauté, et alors ce commerce de-

[Suite à la page 3.]

SOURCES DES REVENUS DES CHEMINS DE FER CANADIENS

Le tableau suivant, extrait des statistiques des chemins de fer publiées par le département des Chemins de fer, fait voir quelles ont été les sources des revenus des chemins de fer canadiens pendant les années 1917 et 1918:

	1917.		1918.	
	\$	cts.	\$	cts.
Lignes ferrovières—				
Marchandises.....	215,245	256 49	228,244	416 07
Voyageurs.....	61,290	290 07	67,089	362 62
Excès de colis.....	569	566 07	595	790 35
Wagons-lits.....	2,832	750 58	3,179	760 94
Wagons-parloirs.....	268	875 33	262	576 39
Postes.....	3,169	910 97	3,288	733 75
Messageries.....	8,999	073 85	9,824	583 29
Autres trains de voyageurs.....	72	110 40	64	024 66
Lait.....	538	486 82	550	416 08
Aiguillages.....	2,380	706 18	2,917	752 37
Trains spéciaux.....	113	832 01	89	677 79
Autres trains à marchandises.....	27	652 04	36	920 15
Transfert maritime...	41	518 50	1	529 61
Total.....	295,550	029 94	316,145	544 07
Ligne maritime—				
Marchandises.....	2,265	118 77	2,266	102 13
Voyageurs.....	1,841	356 53	432	537 50
Excès de colis.....	3	023 04	2	995 71
Autre service de voyageurs.....	1	743 10		
Postes.....	17	307 11	20	564 70
Messageries.....	55	957 82	25	476 65
Service spécial.....			Dr.	139,749 47
Autres.....	158	804 93		
Total.....	4,397	311 30	2,608	027 22
Imprévus—				
Dîner et buffet.....	3,026	048 70	3,336	808 34
Hôtel et restaurant...	642	581 91	627	518 13
Station, trains, etc., privilèges.....	99	875 58	98	847 47
Chambre aux colis.....	82	446 02	88	479 48
Entreposage—marchandises.....	247	132 61	342	772 95
Entreposage—bagages..	77	134 48	85	052 19
Surestaries.....	1,526	214 72	1,936	611 52
Télégraphe et téléphone	328	295 29	281	167 59
Élévateurs à grains....	1,189	466 97	888	454 99
Cours à bestiaux.....	10	262 42	24	859 27
Loyers de bâtiments, etc.....	1,457	494 70	1,488	020 86
Divers.....	1,810	245 80	1,918	485 88
Total.....	10,407	098 90	11,117	078 67
Accommodations mutuelles, Crt.....		417,038 90		349,499 99
Grosses recettes.....	310,771	479 10	330,220	149 95

PRÉVISIONS DU RENDEMENT DES PATATES PAR PROVINCES

Le tableau suivant, préparé par le Bureau des statistiques du Dominion et publié par la branche du commissaire des fruits du département de l'Agriculture, indique, par provinces, le rendement probable des patates en se basant sur les conditions constatées au 30 juin 1919:

Province.	Rendement moyen à l'acre 1909-18.	Condition au 30 juin: 100 = Rendement moyen à l'acre 1909-18.	Rendement à l'acre d'après condition.	Superficies ensemencées d'après estimation au 30 juin.	Rendement total d'après condition.
Canada.....	149'50	95	143'50	712,655	102,180,000
Île du Prince-Edouard	180'00	98	176'50	30,000	5,295,000
Nouvelle-Ecosse.....	190'25	98	186'50	49,900	9,306,000
Nouveau-Brunswick..	186'00	98	182'25	56,325	10,269,090
Québec.....	143'50	97	139'25	259,600	36,149,000
Ontario.....	122'25	91	111'25	154,826	17,224,000
Manitoba.....	156'75	100	156'75	44,000	6,897,000
Saskatchewan.....	148'25	92	136'50	59,000	8,054,000
Alberta.....	147'75	93	137'50	45,000	6,188,000
Colombie Anglaise....	208'75	96	200'50	14,000	2,807,000

QUÉBEC ET LE CONTRÔLE DU GIBIER ET DES FOURRURES

[Suite de la page 2.]

vient libre comme toutes les autres branches de commerce.

La passation de cette loi dans l'hiver 1917 nous a ainsi amené à contrôler, l'an dernier, 617 commerçants de fourrures. Cette année, avec le perfectionnement de notre système de surveillance, nous sommes arrivés à contrôler 793 commerçants de fourrures licenciés qui nous font un rapport chaque mois et qui nous mettent par conséquent en état de retracer et suivre chacune des peaux qui entrent dans le commerce. Ainsi la première année de l'opération de ce système nouveau, le gouvernement a fait étamper et collecter la royauté sur 192,241 peaux de rat musqué, 38,576 peaux de castor, 9,350 peaux de marte, 33,396 peaux de belette, 5,964 peaux de vison, 7,350 peaux de chevreuil, plus un grand nombre d'autres peaux de fourrure qu'il serait trop long d'énumérer, mais qui ont formé un grand total de 317,000 peaux, représentant une valeur de \$1,500,000. Quand on considère que ce système est nouveau et que c'est le résultat de la première année, il faut convenir qu'il est des plus satisfaisants.

ÉTAMPAGE DES PEAUX.

Et je dois dire ici, que la loi imposant une royauté et l'obligation de faire étamper toutes les fourrures ou peaux, quelles qu'elles soient, provenant de la province de Québec, nous permet en plus de nous rendre compte très approximativement des espèces et des quantités de fourrures prises particulièrement dans certaines régions. Ainsi la région du Lac Saint-Jean a fourni des quantités considérables de même que celle du Saguenay, plus généralement appelée "côte Nord".

Lorsque ce système aura été en opération pendant quelque temps, nous serons en état de dire qu'elles sont les espèces les plus recherchées ou s'il y a des abus dans certains endroits, et au moyen d'une réglementation suivie, diminuer la prise d'une espèce suivant les circonstances et les besoins, et modifier les saisons de chasse ou même, lorsque la chose sera reconnue nécessaire, pour la protection d'une espèce particulière, en défendre complètement la chasse pendant une saison ou plus, afin de permettre à ce gibier de se repeupler. Je ne veux pas prétendre, cependant, que nous avons réussi à enlever toutes ressources aux braconniers, car on peut encore expédier des paquets par les postes ou bien on peut réussir à éviter la surveillance de nos officiers dans certains endroits non éloignés des lignes frontalières et sortir des fourrures de la province, tout en échappant à la loi.

AIDE À LA PROVINCE VOISINE.

Une fois de l'autre côté des frontières, nous sommes évidemment à la merci des autorités des provinces voisines ou des Etats, et comme aucune loi semblable n'existe chez nos voisins, le contrôle devient beaucoup plus difficile. Cependant, je dois reconnaître ici, la bonne volonté dont font preuve les autorités des provinces voisines, surtout de la province d'Ontario.

Depuis plusieurs mois déjà chaque fois que ces dernières peuvent prendre connaissance que des fourrures sont expédiées de la province de Québec, et qu'elles ne portent pas la marque de l'étampage, elles les saisissent et nous les retournent. On a aussi commencé à bénéficier du même privilège chez certains officiers de l'Etat de New-York. Je dois de même dire que les autorités postales nous ont accordé leur aide dans une certaine mesure afin de nous permettre de contrôler l'envoi des fourrures par colis postaux. Ce système cependant ne fonctionne que dans les villes de Québec et Montréal, mais j'anticipe avec plaisir la possibilité d'étendre ce contrôle non seulement dans les grands centres, mais aussi dans les bureaux de poste des campagnes. Les autorités postales se sont montrées des mieux disposées à seconder nos efforts et avec leur bienveillant concours, je n'ai aucun doute qu'avant longtemps, l'envoi des fourrures par colis postaux, se fera avec un contrôle complet.

Il reste aussi le département des Douanes avec lequel nous n'avons pas encore discuté la question. Ce département, par ses nombreux officiers, tout le long de la frontière, entre la province de Québec et les Etats-Unis, peut se rendre compte de tout ce qui se passe, et je n'ai aucun doute que le jour où l'on aura obtenu des autorités douanières qu'il ne s'expédie plus de fourrures du côté des Etats-Unis, sans qu'elles aient été estampées, les quelques commerçants qui s'obstinent encore à ne pas vouloir se soumettre à la loi, cesseront complètement leur commerce clandestin.

LOI UNIFORME DE CONTRÔLE.

J'ai dit précédemment qu'un certain nombre réussissait encore à éluder la loi en passant leurs fourrures de l'autre côté des frontières des provinces voisines. En effet, une fois ces fourrures rendues de l'autre côté, elles sont de nouveau expédiées aux grandes maisons de commerce de Montréal ou de Québec, comme des fourrures venant du Nouveau-Brunswick, d'Ontario, du Manitoba, etc., et, excepté le castor et la loutre dont le gouvernement d'Ontario

avec raison oblige les marchands qui reçoivent des peaux de castor ou de loutre avec le coupon d'envoi, du gouvernement, de retourner immédiatement ces coupons au gouvernement d'Ontario, de sorte qu'il ne reste plus aucun moyen d'établir d'une façon satisfaisante si réellement les peaux de castor ou de loutre viennent bien d'Ontario ou non. Cet inconvénient disparaîtra complètement le jour où les autres provinces auront adopté un système identique à notre pour marquer toutes les fourrures et contrôleront elles aussi les expéditions des peaux prises dans les limites de leurs territoires respectifs; et je ne désespère pas de voir un jour ce système de contrôle adopté partout et alors ce sera la protection presque parfaite du gibier qui est, après nos forêts, une de nos plus grandes sources de revenus.

Avec cet objet en vue, et pour assurer une coopération plus générale dans la réglementation du commerce des fourrures je demande la permission de proposer la résolution suivante:

COOPÉRATION DANS LA RÉGLEMENTATION DES FOURRURES.

Vu l'élan toujours croissant donné aux opérations de chasse par le prix élevé des fourrures, et l'activité plus grande de la concurrence dans ce genre de commerce, il y a aujourd'hui beaucoup plus qu'apparaissant un danger sérieux d'épuisement ou même d'extinction complète de quelques-uns de nos principaux animaux à fourrures.

Et attendu que l'expérience démontre que des statistiques précises sur les animaux sauvages du pays, statistiques extrêmement importantes si l'on veut sauver les espèces qui tendent à disparaître, ne peuvent être obtenues que par le moyen d'un contrôle départemental de commerce des fourrures non préparées.

Et attendu que ce contrôle désirable, au lieu d'être une charge peut devenir une source de revenu en imposant un léger droit régalien sur les peaux neuves; et attendu que rien n'est plus raisonnable que cette contribution régalienne par le commerce des fourrures qui est très considérable et qui dépend des ressources du domaine public.

Et attendu qu'une des grandes difficultés qu'il y a de contrôler le commerce des pelleteries crues, de percevoir les droits et d'établir des statistiques, comme pour réglementer la vie des bêtes sauvages, est due aux efforts qui sont faits par ceux qui cherchent à éluder la loi et qui, pour cela, profitent de la différence de législation dans les diverses provinces ou les Etats voisins en exploitant les produits de la chasse dans les régions où les droits sont moins élevés que dans la région où ces produits ont été recueillis, il est, en conséquence résolu,

Que, tout en reconnaissant le contrôle absolu appartenant à chaque province du Dominion sur tout le gibier qui se trouve sur son propre territoire, cette convention est d'avis que, autant que possible, l'uniformité des lois et règlements régissant la vie sauvage et plus particulièrement en ce qu'elle affecte le contrôle du commerce des pelleteries crues, est très désirable aussi bien que la réciprocité la plus complète dans leur application; et, de plus, que même en l'absence de lois et de règlements uniformes, les meilleurs résultats ont été obtenus par la mise en vigueur d'une province à l'autre des règlements qui leur sont propres, comme dans les cas du renvoi réciproque à l'endroit de leur origine des fourrures et du gibier saisis pour avoir été pris hors saison et expédiés comme venant d'une autre province.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

L'effectif des unions ouvrières

L'effectif des unions ouvrières en Grande-Bretagne durant l'année 1918 a accusé une augmentation de 1,449,733 membres sur l'année précédente, l'effectif total étant de 4,532,035. Aux Etats-Unis, la Fédération américaine du travail a déclaré que son effectif dépassait 3,260,000 à la fin de l'année 1918, un gain de plus de 273,500 durant les huit derniers mois de l'année, d'après l'édition de juillet de la *Gazette du Travail*, publiée par le département du Travail.

RAPPORTS TÉLÉGRAPHIQUES SUR LES RÉCOLTES DU DOMINION

[Suite de la page 1.]

bien; avoine et lin beaux; pommes de terre à peine à une faible moyenne. (Morden.) La coupe du blé a commencé cette semaine. Beaucoup de nielle partout et un blé d'une qualité plutôt pauvre, le rendement ne dépasse pas 50 pour 100 de la normale; température élevée, pas de pluie.

Saskatchewan (Rosthern).—Température très élevée depuis le début; cent deux le 16; pluie au total zéro. Belles récoltes mûrissant prématurément. Evaluation du blé: sept boisseaux à l'acre sur un sol non ventilé. Coupe commencée deux semaines plus tôt que l'époque normale. Estimation: trois quarts de la quantité nécessaire pour alimenter cet hiver tout le territoire compris entre Ducklake, Saskatoon et Deux-Rivières. Le département de l'Agriculture signale que la coupe du blé est commencée sur plusieurs points. Le seigle semé de bonne heure est battu près de Fort-Qu'Appelle, rendement 25 boisseaux à l'acre. On s'attend à ce que la moisson soit générale la semaine prochaine dans presque tous les districts, sauf dans certaines régions du district du sud-est où une pluie abondante a déterminé une croissance plus considérable que dans d'autres parties de la province. (Scott.) Temps exceptionnellement chaud et sec, quelques points favorisés signalent de la pluie et de belles du Dominion sur tout le gibier qui se moissons, mais la plupart des récoltes très faible. La moisson très légère du grain hâtif est commencée. (Indian-Head.) La bonne pluie tombée du premier au treize a considérablement amélioré les conditions de la récolte et assure dans ce district un rendement moyen. Le blé promet cinq à dix pour cent de plus qu'à la saison précédente; l'avoine dix à quinze pour cent; l'orge rien au delà de la moyenne. La moisson commencée à la ferme expérimentale sera générale dans le district le 8 ou le 10. Les pluies ont été locales et de nombreux districts signalent un temps continuellement sec avec peu de récolte et peu de pâturage.

Alberta (Lacombe).—La chaleur et la sécheresse des trois premières semaines de juillet a affecté les récoltes; une pluie abondante, évaluée à deux pouces, est tombée durant les dix derniers jours. Les récoltes sont bonnes dans ce district mais faibles dans l'est de la province où peu de moissons hâtives sont coupées, à l'exception d'une légère récolte de foin commencée dans des conditions de température variables.

Colombie-Britannique (Invermere).—La forte chaleur et l'absence de pluie abondante—on n'a relevé en effet que trente-trois pouces—ont pratiquement abouti à réduire le rendement de la récolte. La fenaison est à peu près achevée, elle s'est faite dans des conditions idéales et le rendement, cette saison, en sera supérieur à la moyenne; les céréales arrosées sont belles, les raves et le maïs s'annoncent bien. (Summerland). Les conditions de la récolte sont bonnes. La récolte de pommes sera la plus forte dans l'histoire d'Okanagan. Les "Newtown Jaunes" et les "Spies du Nord" donneront peu cette année. Les pêches sont en bon état. Les prunes seules sont belles. La récolte de pommes de terre n'a pas bonne apparence et le rendement sera inférieur. La saison est très sèche et la pluie serait utile pour les récoltes et l'approvisionnement d'eau. (Agassiz.) A part les années 1914 et 1917, ce mois de juillet est le plus sec depuis quinze ans; la pluie enregistrée n'a été que de six pouces. Excellente récolte de foin, en bon état. Le maïs a été retardé mais pousse bien actuellement. Les raves ont besoin d'humidité. Les pommes de terre sont moyennes. Les céréales hâtives sont à peine prêtes à moissonner. Le bétail est en bon état.

Prenez des timbres d'économie et économisez systématiquement.

CRÉDITS ACCORDÉS EN VERTU DE LA LOI D'INSTRUCTION AGRICOLE

Le tableau suivant, extrait du rapport sur l'application de la loi d'instruction agricole, publié par le département de l'Agriculture, donne les sommes annuelles accordées aux provinces en vertu de cette loi durant les cinq derniers exercices financiers:

	1913-14.		1914-15.		1915-16.		1916-17.		1917-18.	
	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
Ile du Prince-Edouard.	26,529	85	27,832	81	29,138	28	30,443	75	31,749	22
Nouvelle-Ecosse.....	44,288	45	61,144	45	68,001	87	74,859	28	81,716	69
Nouveau-Brunswick...	44,509	93	49,407	20	54,308	40	59,209	60	64,110	80
Québec.....	159,482	40	187,409	16	215,310	70	243,212	23	271,113	76
Ontario.....	195,733	32	230,868	83	266,013	54	301,158	45	336,303	26
Manitoba.....	51,730	05	58,075	45	64,421	31	70,767	21	77,113	11
Saskatchewan.....	54,296	29	61,152	31	68,011	04	94,869	76	81,728	48
Alberta.....	46,094	95	51,310	41	56,528	82	61,747	22	66,965	62
Colombie Anglaise....	47,334	76	52,799	38	58,265	94	63,732	50	69,199	06
Collèges Vétérinaires..	20,000	00	20,000	00	20,000	00	20,000	00	20,000	00
Totaux.....	700,000	00	800,000	00	900,000	00	1,000,000	00	1,100,000	00

LA PROPRIÉTÉ DES SOLDATS BÉNÉFICIE DE CERTAINES EXEMPTIONS

Règlements, à ce sujet, adoptés par arrêté en conseil sous l'empire de la Loi des réserves forestières et parcs nationaux

Dans un arrêté en conseil en date du 29 juillet, le ministre de l'Intérieur rapporte que dans les parcs nationaux certains loyers et certaines taxes pour services d'eau et d'égout sont perçus par le gouvernement fédéral.

Par conséquent, dit l'arrêté, il a plus à Son Excellence le Gouverneur général en conseil, sous l'empire de la Loi des réserves forestières et des parcs fédéraux, de faire les règlements suivants exemptant la propriété où résident les soldats du paiement de ces taxes, et lesdits règlements, qui régiront dans ce cas, sont par les présentes établis en conséquence:

1. Dans les présents règlements, à moins que le texte n'exige une interprétation différente,—

1. L'expression "soldat" signifie toute personne qui le ou après le 1er jour d'août 1914 a eu sa résidence permanente dans un parc fédéral et qui est ou a été—

(a) Membre en service actif des forces militaires levées par le Gouvernement du Canada dans le but exprès de servir hors du Canada dans la présente guerre;

(b) Membre en service actif des forces navales du Canada dans la présente guerre;

(c) Membre en service actif dans la présente guerre des forces militaires ou navales de Sa Majesté levées autrement que par le Gouvernement du Canada;

(d) Membre en service actif dans les forces militaires ou navales d'un des alliés de Sa Majesté dans la présente guerre;

(e) Toute femme dont l'offre de service outre-mer dans la présente guerre a été accepté par le Gouvernement du Canada ou de la Grande-Bretagne et d'Irlande ou de leurs alliés et qui a été en service actif outre-mer; L'expression "soldat" ne comprend pas—

(a) Une personne quelconque appartenant à la milice du Canada ou à des troupes levées pour la protection du Canada dans les limites de ses frontières, à moins que cette person-

ne ne soit ou n'ait été en service actif dans les forces de Sa Majesté du Canada.

(b) Une personne quelconque sujette à la Loi du service militaire, chapitre 19 des statuts du Canada, 1917, ou à ses modifications subséquentes ou à toute loi qui peut lui avoir été substituée, à moins que telle personne n'ait été réellement enrôlée dans les forces militaires du Canada et n'ait servi outre-mer.

2. "Taxes" signifie tout loyer, toutes taxes de services d'eau et d'égouts imposées par le Gouvernement du Canada, ou toute partie de telles taxes.

3. "Propriété domiciliaire" est le terrain auquel s'appliquent les conditions suivantes:

(a) Un terrain qui a été occupé par un soldat ou son épouse ou un des ascendants ou descendants qui dépendaient de lui lorsqu'il est devenu soldat selon le sens des présents règlements.

(b) Ce terrain ne peut comprendre plus que quatre lots, d'après un plan de subdivision, s'il est situé dans une cité, une ville ou un village, et ces lots doivent être contigus; ou pas plus que 320 acres s'il est situé hors d'une cité, ville ou village; et, s'il comprend plus qu'une subdivision de terrain, ces subdivisions doivent être situées dans un rayon de neuf milles.

(c) Ce terrain doit être inscrit dans un registre des propriétés domiciliaires tenu par le surintendant du parc fédéral dans lequel il est situé, conformément aux dispositions des présents règlements.

2. Aucun soldat, en ce qui concerne la propriété domiciliaire, ne sera tenu de payer les taxes qui deviennent dues en premier lieu ou qui, si ce n'était des présents règlements, deviendraient dues

(a) après le 31 décembre 1917 et avant l'expiration d'un an après la déclaration de la paix par la Grande-Bretagne; (b) par lui-même, durant qu'il est soldat.

3. Quand un soldat ne peut réclamer à titre de propriété domiciliaire un terrain ou des terrains de l'étendue permise par les présents règlements, il peut réclamer à titre de propriété domiciliaire un terrain pour lequel son épouse, si elle était soldat, pourrait demander l'exemption, mais de telle manière que l'exemption ne puisse être

demandée que pour quatre lots contigus, ou pour 320 acres, selon le cas.

4. Chaque surintendant d'un parc fédéral tiendra un registre des propriétés domiciliaires.

2. Tout soldat peut demander à un surintendant d'un parc fédéral d'inscrire une propriété domiciliaire dans le registre.

3. Cette demande sera accompagnée de la preuve exigée par le surintendant que le terrain affecté est bien une propriété domiciliaire.

4. Tout surintendant, lorsqu'il est persuadé que le terrain concerné est une propriété domiciliaire, l'inscrira sur le registre, que la demande formelle en ait ou non été faite; mais si aucune demande n'a été faite concernant ce terrain, le surintendant ne sera aucunement responsable de son inscription.

5. Chaque surintendant adressera de temps à autre au ministre de l'Intérieur une copie de son registre, si le ministre l'exige.

6. Quand un terrain sera considéré propriété domiciliaire sans le fait qu'il n'a pas été inscrit conformément aux dispositions des présents règlements, et qu'un soldat est devenu responsable de taxes en rapport avec ce terrain, ces taxes seront remises ou remboursées.

7. Quand une demande ou une réclamation peut être faite ou un avis donné par un soldat et qu'il ne le fait pas dans un délai raisonnable, cette demande ou réclamation peut être faite ou cet avis donné par son épouse ou par l'un de ses ascendants ou descendants qui dépendent de lui, ou par son agent ou procureur.

8. Toute personne qui a été soldat sera pour un an après la date de son congé ou pour un an après la date de la déclaration de la paix par la Grande-Bretagne, selon que l'une ou l'autre date est la première, exempte des taxes dont elle aurait été exemptée si elle était demeurée soldat.

9. Si une personne, étant soldat, est morte depuis le commencement de la guerre mais avant la mise en vigueur des présents règlements, ou si un soldat meurt tandis qu'il a personnellement droit à telle exemption, ses représentants légaux et sa succession auront droit pour sa veuve, ou pour les ascendants ou descendants qui dépendaient de lui, à la même exemption de taxes, jusqu'à l'expiration d'un an après la déclaration de la paix par la Grande-Bretagne, à ce que ce soldat aurait eu s'il avait vécu.

10. S'il s'élève un différend ou une difficulté quant au fait qu'un terrain est exempté, ou au fait qu'une personne est ou a été soldat, ou au fait qu'une personne a été congédiée, ou au fait qu'une personne est ou a été dépendante d'un soldat, le ministre de l'Intérieur en décidera, et sa décision écrite fera preuve.

Augmentation indiquée dans les homesteads accordés

Le département de l'Immigration et de la Colonisation fournit les chiffres suivants sur les inscriptions de homesteads:

Durant la période terminée le 8 juillet, 216 homesteads ont été inscrits (aucune concession aux soldats incluse); l'an dernier, 127. Nationalité de ceux qui ont fait ces inscriptions: Anglais, 76; Canadiens, 68; Américains, 44; Français, 1; Scandinaves, 12; autres européens, 12; non déclarés, 3.

Quai de la Pointe à Pizeau (Sillery)

Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à midi, jeudi, le 28 août 1919, des soumissions pour des réparations au quai de Pointe Pizeau (Sillery), comté de Québec, P.Q., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour réparations au quai de Pointe Pizeau, P.Q."

On peut consulter les plans, les formules de contrat et se procurer des devis et des formules de soumission au ministère des Travaux publics, Ottawa, aux bureaux des ingénieurs de district, à l'édifice du bureau de poste, Québec, P.Q.; à l'édifice Shaughnessy, Montréal,

PROCLAMATION

L. H. DAVIES.
[L.S.]

CANADA.

George Cinq, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dit Dominion, à tous et chacun de vous,—Salut:

PROCLAMATION.

Attendu que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé à samedi, le seizième jour du mois d'août courant, à laquelle date, en Notre Cité d'Ottawa, vous étiez tenus et obligés d'être présents, Néanmoins, pour certaines causes et considérations, nous avons jugé à propos par et avec l'avis de Notre Conseil Privé pour le Canada, que vous et chacun de vous soyez exonérés sous ce rapport, vous commandant et par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun de vous et tous autres y intéressés de vous trouver personnellement en Notre dite Cité d'Ottawa, Lundi, le Premier jour de Septembre 1919, à trois heures de l'après-midi, pour l'Expédition des affaires, et y traiter, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada pourront, par le Conseil commun de Notre dit Dominion, être ordonnées.

En foi de quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Le Très Honorable Sir Louis Henry Davies, membre de Notre très honorable Conseil privé, chevalier commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, juge en chef du Canada, député de Notre très fidèle et très aimé cousin et conseiller, Victor-Christian-William, duc de Devonshire, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier de Notre très noble Ordre de la Jarretière; Membre de Notre très honorable Conseil Privé; chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; chevalier grand-croix de Notre Ordre royal de Victoria; Gouverneur général et Commandant-en-chef de Notre Dominion du Canada. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'Ottawa, en Notre dit Dominion, ce Sixième jour d'Août en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix-neuf, et de Notre Règne la dixième.

Par ordre,

FRANCIS CHADWICK,

Greffier adjoint de la Couronne en Chancellerie pour le Canada.

P.Q., et au bureau de poste de Sillery, P.Q.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le ministère, conformément aux conditions mentionnées dans les dites formules.

Un chèque égal à 10 p.c. du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme garantie des bons des emprunts de guerre du Dominion, ou des bons d'emprunt et des chèques, si c'est nécessaire, pour compléter le montant.

Remarque.—On peut se procurer au ministère des Travaux publics des tracés bleus (blue prints) en fournissant un chèque de banque accepté, pour la somme de \$10, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics. Ce chèque sera remis si le soumissionnaire offre une soumission régulière.

Par ordre,

R. C. DESROCHERS,

Secrétaire.

Ministère des Travaux publics, Ottawa, 5 août 1919.

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS DE BLÉ ET DE FARINE

Le sommaire suivant, extrait de la *Gazette Agricole*, indique quelles ont été les importations et les exportations de blé et de farine, en donnant pour la farine la quantité équivalente de blé (en milliers de boisseaux):

Pays.	Importations.				Exportations.			
	Mars.		1er 3 mois (1er janvier au 31 mars.)		Mars.		1er 3 mois (1er janvier au 31 mars.)	
	1919.	1918.	1919.	1918.	1919.	1918.	1919.	1918.
Grande-Bretagne et Irlande.....	5,765	10,314	30,591	30,527	54	31	115	98
Italie.....	5,221	5,914	17,931	13,477	148	31	311	59
Suède.....			720				50	
Canada.....	5	10	13	16	6,760	13,500	21,078	31,566
Etats-Unis.....	3	419	1,231	8,530	11,219	12,208	49,164	35,144
Inde.....	2,061		2,061		153		447	
Japon.....	143	19	437	34			442	
Tunisie.....	1		4		431	13	493	41

OCTROIS EN TERRES AUX CHEMINS DE FER CANADIENS

Le tableau suivant fait voir quels ont été les octrois en terres accordés aux chemins de fer canadiens par le Dominion. Extrait du rapport annuel du ministre des Chemins de fer et des Canaux:

Nom de la compagnie.	Superficie en acres reçus.
Alberta Railway and Irrigation Co., (anciennement North West Coal and Navigation Co.)	1,114,368
Calgary and Edmonton Railway Co.	1,888,448
Canadian Northern Railway Co., (d'un point sur le C.P.R. à la Baie d'Hudson)	2,624,128
Canadian Northern Railway Co., (anciennement Lake Manitoba Railway and Canal Co.)	798,400
Canadian Pacific Railway Co., Main Line	18,206,986
C.P.R., Pipestone Extension, Souris Branch	200,320
C.P.R., Souris Branch	1,408,704
Great North West Central Railway Co., (anciennement North West Central Railway Co.)	320,000
Manitoba and North Western Railway Co.	1,501,376
Manitoba South Western Colonization Railway Co.	1,396,800
Canadian Northern Railway Co., (anciennement Manitoba and South Eastern Railway Co.)	680,320
Qu'Appelle, Long Lake and Saskatchewan Railroad and Steamboat Co.	1,625,344
Saskatchewan and Western Railway Co.	98,880
Total	31,864,074

LES ENTREPOTS FRIGORIFIQUES AU CANADA OCCUPENT 26,958,411 PIEDS CUBES

Le rapport suivant pris dans le sommaire d'un exposé sur le sujet des facilités des entrepôts frigorifiques au Canada, fait par M. J. A. Ruddick, le commissaire de l'industrie laitière et d'entrepôts frigorifiques, département de l'Agriculture, devant le comité de l'agriculture et de la colonisation de la Chambre des Communes, est extrait de la livraison d'août de la "Gazette Agricole du Canada", publiée par le département de l'Agriculture:

Il devrait y avoir de grandes facilités pour le maniement des produits laitiers et les viandes dans les localités où ces articles sont produits. Les abattoirs de la campagne pourvoient à leurs propres facilités pour le refroidissement ou la réfrigération des viandes à mesure que les animaux sont abattus. Les plus grandes fromageries et beurrieres sont aussi assez bien équipées sous ce rapport. Il faut aussi de bons services de wagons-glacières avec un nombre suffisant de wagons du modèle convenable pour transporter les produits dans un bon état. Pour le commerce d'exportation des viandes, il faut aussi des entrepôts aux terminus où des wagons-glacières peuvent décharger leur fret à proximité des ports océaniques. Il nous faut aussi des espaces convenables pour des glacières à bord des navires si nous voulons le plein développement de notre commerce d'outre-mer dans les produits alimentaires périssables.

LES ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES.

Il y a environ 190 entrepôts frigorifiques au Canada. Tous ces entrepôts sont munis d'un mécanisme pour la réfrigération, à l'exception de quelques-uns où le système de réfrigération consiste dans l'emploi de la glace broyée et du sel. Si l'on excepte les plus petits entrepôts utilisés en rapport avec des magasins de détail, nous avons au Canada un total de 26,958,411 pieds cubes d'espace pour les glacières. Il y a aussi un nombre considérable d'entrepôts privés plus petits dont la capacité varie de 2,000 pieds cubes jusqu'à 20,000 pieds cubes. Ces entrepôts ont une capacité d'environ 758,000 pieds cubes d'espace formant un total de 27,717,211 pieds

cubes qui est disponible pour la mise en entrepôts frigorifiques des viandes, du poisson, des produits laitiers et des autres produits.

LES WAGONS GLACIÈRES.

Les différents chemins de fer au Canada ont un total de 4,459 wagons-glacières, distribué comme suit:

Chemins de fer.	Wagons ordinaires.	Wagons à réservoirs saumure.	Total
Pacifique-Canadien	504	1,951	2,455
Grand-Tronc	965	200	1,165
Grand-Tronc-Pacifique	39	195	234
National Canadien	*625
Total	4,459

*Modèle pas spécifié.

Le chemin de fer Pacifique-Canadien a aussi 100 wagons équipés pour usage dans les convois-express.

Les entrepôts frigorifiques à Montréal, Qué., et à d'autres endroits répondent aux besoins dans une certaine mesure. Ils satisfont assez bien les exigences du commerce de produits laitiers excepté en ce qui concerne le maniement économique. Un grand entrepôt frigorifique que les commissaires du havre sont à

construire actuellement à Montréal, sera situé sur les quais, aura des voies qui seront reliées à tous les chemins de fer, et aura au moins une escale où des marchandises pourront être chargées directement.

L'emplacement est très central, étant à proximité du district actuel des produits. Des dispositions seront prises pour assurer le déchargement direct des wagons aux entrepôts et le chargement des entrepôts directement aux navires. Cet entrepôt aura une capacité totale de 2,000,000 pieds cubes et coûtera environ \$1,500,000.

LA RÉFRIGÉRATION OCÉANIQUE.

D'ici à ce que le service de transport outre-mer redevienne normal, il peut y avoir un manque d'espace à glacières pour les expéditions au delà de l'Atlantique. Avant la guerre, il y avait 45 navires munis de glacières partant des ports canadiens pour le Royaume-Uni et quatre à destination de l'Afrique-sud, avec une capacité totale de 1,072,476 pieds cubes. Il y avait aussi dix-huit steamers avec 800,000 pieds cubes d'espace refroidi, convenable pour le fromage, le bacon et les pommes. Les indices pour la saison courante sont qu'il y aura seulement vingt navires en service contre quarante-cinq allant vers le Royaume-Uni, et un contre quatre se rendant en Afrique-sud, avec une capacité totale de 375,212 pieds cubes d'espace réservée pour des glacières, ce qui est moins que la moitié de l'espace qui était disponible avant la guerre. Cette diminution d'espace est attribuée au coulage de navires par les sous-marins et à l'utilisation actuelle des navires transportant des accumulations considérables de viandes et de produits laitiers de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Le département de l'Agriculture entreprend par l'entremise de la branche de l'industrie laitière et des entrepôts frigorifiques, l'inspection des cargaisons refroidies à bord des océaniques partant du Canada. Ce service d'inspection existe depuis 1900. Un certain nombre d'inspecteurs sont en fonctions à Montréal pour surveiller le chargement des navires avec des produits périssables, principalement le genre de produits qui sont transportés dans des wagons-glacières. Des thermographes sont placés à différents endroits du navire où il y a des produits périssables. Ces instruments enregistrent automatiquement les variations de la température durant tout le temps du voyage. Lorsque le navire arrive à un port du Royaume-Uni, un autre inspecteur obtient les cartes et les thermographes et les renvoie à Montréal. Des copies des cartes peuvent être obtenues par toute personne intéressée dans les expéditions. La branche de l'industrie laitière et des entrepôts frigorifiques possède des rapports de presque toutes les expéditions qui ont été faites durant les vingt dernières années.

LES PRISES DES PÊCHERIES

Le département fait rapport que la valeur des prises dépasse 3 millions

La température a été favorable sur la côte de l'Atlantique durant le mois de juin, sauf aux points exposés aux vents du nord-est, qui à certains moments ont été assez violents pour gêner le travail des pêcheurs et endommager leur outillage. Les résultats n'ont cependant pas été aussi bons que ceux de l'an dernier. La morue, la merluche et le merlan ont donné 50,000 quintaux de moins que l'an dernier, les quantités étant 413,000 quintaux cette année contre 463,000 l'an dernier. La diminution est due surtout à une réduction des prises par la flotte de Lunenburg. Les prises de harengs ont aussi été, cette année, inférieures de 60,000 quintaux aux prises de l'an dernier. Les prises de sardines ont été de 16,170 barils, contre 21,625 barils l'an dernier.

La diminution est due sans aucun doute à une forte baisse des prix, et au manque d'encouragement à prendre du poisson qui en résulte. Les prises de maquereau ont été supérieures cette année de plus de 23,000 quintaux. Dans tout l'est canadien la pêche au saumon a été pauvre, inférieure de 50 pour 100 environ à l'an dernier. Par ailleurs les pêcheries de homard ont donné des résultats très satisfaisants, soit 90,000 quintaux, contre 86,000 quintaux durant le mois correspondant l'an dernier. Depuis le commencement de la saison d'empaquetage, le 1er mars 1919, 111,942 caisses ont été empaquetées. En dépit du fait que l'empaquetage a commencé deux mois et demi plus tôt que l'an dernier, l'empaquetage, à venir à la fin de juin, n'a pas dépassé 91,686 caisses.

Sur la côte du Pacifique, une température pluvieuse et quelque peu tempétueuse a nui à la pêche, avec la conséquence que les prises ont été quelque peu inférieures à celles de juin l'an dernier. La quantité de fétan apportée à terre a été de 11,707 quintaux, contre 26,289 quintaux l'an dernier. La diminution est due aux grèves et aux difficultés du transport, qui ont été cause que beaucoup de bateaux de pêche ont débarqué leurs prises à Ketchikan, Alaska.

La valeur totale du poisson de mer, aux lieux d'atterrissement, sur les deux côtes, a été de \$3,018,748, contre \$3,763,427 en juin l'an dernier, soit une diminution de \$744,679. La diminution en valeur n'est pas due entièrement à la diminution des prises. Les prix payés pour quelques-uns des principaux poissons ont été quelque peu inférieurs cette année; par exemple, le saumon s'est vendu \$11.26, contre \$11.69; la morue \$2.81 contre \$3.42; la merluche, \$1.78 contre \$2.76; le fétan, \$11.42, contre \$13.72 du quintal, et les sardines \$2 contre \$5 le baril. Extrait d'un rapport du département du Service Naval.

Prenez des timbres d'économie et économisez systématiquement.

Pour l'entraînement du soldat

Des arrangements ont été conclus entre la Commission de l'établissement des soldats et le département de l'Agriculture de l'Ontario, en vertu desquels les représentants agricoles aideront à placer des soldats-colons chez des cultivateurs pour y faire un stage d'entraînement et aussi en aidant dans la surveillance des colons après qu'ils se sont établis sur leurs fermes. Ces renseignements sont puisés dans l'édition de la Gazette du Travail, publiée par le département du Travail.

COMMENT LE CLIMAT AFFECTE LE POIDS DES GRAINS

Le tableau suivant fait voir l'influence du climat sur le poids des différentes sortes de grains produits à l'intérieur des terres comparé avec celui des grains produits sur les îles ou sur les côtes. Ce tableau est extrait de la "Gazette Agricole" publiée par le département de l'Agriculture:

Pays.	Poids moyen de 10,000 grains en grammes.				
	Blé.	Orge.	Avoine.	Seigle.	Moyenne.
Russie	244	333	245	178	250
Etats-Unis	346	347	253	194	285
Allemagne	353	399	302	231	321
Danemark, Norvège, Suède	354	410	322	244	332
Angleterre, Hollande, Belgique	405	440	311	296	355
Italie, Espagne, France	468	465	329	295	389
Moyenne pour les climats continentaux	314	360	267	201
Moyenne pour les îles et les côtes	409	438	321	268

Bulletin Officiel Canadien

Publié une fois par semaine par le Directeur de l'Information.

Bureaux: Hope Chambers, Rue Sparks, Ottawa. Tél.: Queen 4055 et Queen 7711.

Le BULLETIN OFFICIEL CANADIEN est adressé gratuitement aux membres du Parlement, aux membres des Législatures provinciales, à la magistrature, aux journaux quotidiens et hebdomadaires, aux officiers de l'armée, aux maires et aux maîtres de poste des villes et des villages, à tous les fonctionnaires publics et aux institutions qui sont en mesure de répandre les nouvelles officielles.

Prix de l'abonnement.
Un an... \$2.00
Six mois... 1.00
Tous les chèques, mandats, traites, doivent être faits payables à: CANADIAN OFFICIAL RECORD, Ottawa.

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ EN CONSEIL N° 2206.

"Le Comité du Conseil Privé constate de plus, que, cette guerre étant le fait de tout le peuple canadien, il est désirable que le peuple tout entier soit tenu aussi complètement au courant que possible des actes du gouvernement concernant la conduite de la guerre, aussi bien que de ceux concernant la solution de nos problèmes domestiques, et pour atteindre ce but, il est d'avis qu'un BULLETIN OFFICIEL devrait être fondé et publié une fois par semaine pour faire connaître les mesures prises par le gouvernement en rapport avec la guerre, et, d'une façon générale, la participation à tous les degrés de la nation à la guerre."

L'EMPLOI DE LA MAIN-D'ŒUVRE À LA MI-JUILLET

Le département du travail enregistre une amélioration notable

Les rapports hebdomadaires des patrons, au service des placements du département du Travail, continuent à montrer une amélioration sensible et rapide sur le marché du travail.

Les rapports définitifs pour la semaine terminée le 12 juillet indiquent que 2,669 maisons de l'Ontario et de la province de Québec, employant un total de 364,432 personnes, avaient augmenté leur personnel de 3,596 personnes, ou d'environ 1 pour 100, et s'attendaient de l'augmenter encore de 2,172 ou de 0.6 pour 100 durant la semaine suivante.

Les rapports pour la semaine finissant le 19, montrent que cette augmentation prévue a été réalisée. Les 2,409 maisons dont les rapports ont été compilés avaient un personnel de 337,033, soit une augmentation de 1,048 personnes ou de 0.3 pour 100 durant la semaine. Ces mêmes établissements prévoient, pour la semaine du 26 juillet, une autre augmentation de 1,041 ou de 0.3 pour 100.

Les établissements qui ont enregistré une augmentation de personnel durant la semaine du 19, se répartissaient entre les industries suivantes: glaise, vitres et pierre; occupations commerciales, produits alimentaires; cuir et produits du cuir; métaux; pulpe, papier et imprimerie; textiles; bois et ébénisterie; construction de chemins de fer; exploitation des voies ferrées; occupations diverses. Dans le groupe commercial on avait prévu une augmentation de 0.3 pour 100, qui s'est exactement produite. Dans les autres groupes les augmentations prévues, et celles qui ont été réalisées ont été comme suit: glaise, vitre et pierre, 1 pour 100 et 1.8 pour 100; produits alimentaires, 0.6 et 0.8 pour 100; cuir et produits du cuir, 0.3 et 2.5 pour 100; métaux, 0.2 et 0.4 pour 100;

SUPERFICIE EN CÉRÉALES POUR LA RÉCOLTE DE CETTE ANNÉE

Le tableau suivant montre la superficie ensemencée en céréales, en 1918-19, d'après un état de la Gazette Agricole, publiée par le ministère de l'Agriculture:

Pays.	1919.	1918.	Moyenne de cinq ans. 1913-1917.	1919 comparé à 1918.	1919 comparé à moyenne de 5 ans.
	Acres.	Acres.	Acres.	%	%
Blé—					
Alsace-Lorraine.....	167,000	322,000	51.7
Danemark.....	125,000	141,000	143,000	88.8	87.6
Espagne.....	11,317,000	10,230,000	9,979,000	110.6	113.5
France.....	11,087,000	11,360,000	13,251,000	97.6	83.7
Angleterre et Galles.....	2,400,000	2,537,000	1,902,000	95.0	128.0
Ecosse.....	70,000	79,000	63,000	89.5	110.8
Grèce.....	937,000
Italie.....	10,562,000	10,798,000	11,625,000	97.3	90.3
Canada.....	16,959,000	16,354,000	13,309,000	97.7	127.4
Etats-Unis.....	72,526,000	59,110,000	52,490,000	121.0	136.3
Inde.....	23,415,000	35,497,000	30,851,000	66.0	75.9
Japon.....	1,362,000	1,458,000	1,287,000	93.4	105.8
Totaux moins Alsace-Lorraine et Grèce.....	148,763,000	148,564,000	134,891,000	100.1	110.3
Alsace-Lorraine.....	130,000	130,000
Danemark.....	555,000	587,000	531,000	103.3	104.5
Espagne.....	2,493,000	1,818,000	1,855,000	137.1	134.4
France.....	1,814,000	1,955,000	2,322,000	92.8	78.1
Angleterre et Galles.....	98,000	103,000	52,000	95.0	189.0
Grèce.....	59,000
Italie.....	272,000	272,000	292,000	93.1	93.1
Canada.....	576,000	555,000	143,000	103.8	402.8
Etats-Unis.....	6,484,000	6,185,000	3,108,000	104.8	208.6
Totaux moins Alsace-Lorraine et Grèce.....	12,292,000	11,425,000	8,303,000	107.6	148.0
Orges—					
Espagne.....	5,728,000	4,210,000	3,791,000	136.1	151.1
France.....	256,000	249,000	322,000	102.7	79.4
Grèce.....	299,000
Italie.....	469,000	494,000	580,000	95.0	80.9
Canada.....	3,036,000	3,154,000	1,804,000	96.3	163.3
Etats-Unis.....	8,899,000	9,679,000	7,761,000	91.9	114.7
Japon.....	2,931,000	2,721,000	3,046,000	107.7	96.2
Totaux moins la Grèce.....	21,319,000	20,507,000	17,304,000	104.0	123.2
Avoine—					
France.....	1,652,000	1,711,000	1,831,000	96.6	90.2
Grèce.....	156,000
Italie.....	1,112,000	1,211,000	1,173,000	91.8	94.8
Canada.....	14,654,000	14,790,000	11,272,000	99.1	130.0
Etats-Unis.....	12,365,000	44,400,000	40,587,000	95.4	104.4
Totaux moins la Grèce.....	59,783,000	62,112,000	54,863,000	96.3	109.0
Graine de lin—					
Italie.....	45,000	42,000	44,000	105.9	101.2
Inde.....	1,841,000	2,932,000	3,462,000	62.8	53.2

pulpe, papier et imprimerie, 0.4 et 0.4 pour 100; textiles, 1.4 et 0.7 pour 100; bois et ébénisterie, 0.9 et 1 pour 100; occupations diverses, 0.6 et 0.1 pour 100. Dans l'industrie des voitures et navires on avait prévu une diminution de 0.3 pour 100, elle a été en réalité de 1 pour 100 et s'est produite surtout dans la construction des wagons et des bateaux. Exception faite du groupe de la glaise, de la vitre et de la pierre et de l'exploitation des chemins de fer, toutes les industries ci-dessus, s'attendaient à augmenter leur personnel durant la semaine du 26. Les seules industries qui ont enregistré une diminution de personnel durant la semaine terminée le 19 juillet, sont les suivantes: construction, bois, produits chimiques, voitures, carrières et mines. Ces cinq groupes, cependant, s'attendaient à augmenter quelque peu leur personnel durant la semaine du 26.

Durant la semaine terminée le 12 juillet, 3,242 établissements ont fait rapport au département du Travail, service des placements. Ces établissements se répartissent comme suit: provinces Maritimes, 206, Québec, 338, Ontario, 1,381, l'Ouest, 366. Le 12 juillet ces établissements avaient un personnel de 455,937 employés, comparé à un personnel de 455,915 la semaine précédente, soit une augmentation de 5.22 ou de 1.22 pour 100. Au surplus, ces mêmes établissements s'attendaient à augmenter

leur personnel de 2,368 personnes, ou de 0.5 pour 100. La diminution la plus marquée a été dans l'industrie des véhicules. D'autres réductions ont aussi été enregistrées dans les travaux de carrière et de mine et dans les groupes de la glaise, de la vitre et de la pierre.

Pour la semaine finissant le 19 juillet, la seule réduction prévue était dans l'industrie des véhicules. Toutes les autres industries promettaient une augmentation.

Dans les provinces Maritimes, une diminution de 2 pour 100 a été enregistrée dans la semaine du 12 juillet. Et on prévoyait une diminution additionnelle de 0.9 pour 100 dans la semaine du 19. La diminution s'est produite pour une large part dans les industries des métaux et des véhicules. Dans la province de Québec, au cours de la semaine du 12, il y a eu une augmentation de 1 pour 100, tandis que l'on prévoyait pour la semaine du 19 une autre augmentation de 3 pour 100. Dans l'Ontario, les chiffres sont, augmentation effectuée 1, augmentation additionnelle prévue, 0.8 pour 100. Dans l'Ouest, les employeurs ont fait rapport d'une augmentation de 3.5 pour 100 durant la semaine du 12 et prédisent une augmentation de 0.7 pour 100 pour la semaine du 19. Cette augmentation se répartissait sur tous les groupes, tout en étant plus considérable dans les industries du bois et des véhicules.

LIN PRODUIT DANS L'ONTARIO POUR LA FIBRE

Statistiques du département de l'Agriculture, année 1918

Il a été cultivé l'an dernier pour la fibre, dans l'Ontario, 20,000 acres de lin, qui ont produit une moyenne de 310 livres de fibre pure à l'acre, évaluée, suivant sa qualité, de 55 à 70 sous la livre. La fibre était de bonne qualité, mais courte, et pas tout à fait aussi régulière qu'en 1917. La récolte a donné en plus 900 tonnes de flasse d'une valeur variant de 8 à 20 sous la livre. Par arrêté en conseil du 23 octobre 1918, toute la plante de plante fibreuse en vente au Canada a été réquisitionnée et expédiée en Irlande, le prix payé étant \$27.50 le sac de 180 livres. Le tableau ci-dessous donne une idée approximative de la surface cultivée en lin dans l'Ontario chaque année de 1915 à 1918, ainsi que de la quantité et de la valeur des récoltes chacune de ces années:

Année.	Surface (en acres).....	Rendement par acre (en livres).....	Rendement total de fibre (en tonnes).....	Rendement total de flasse (en tonnes).....	Rendement de graine à l'acre (en minots).....	Rendement total de graine (en minots).....	Valeur de la fibre à la tonne.....	Valeur totale de la fibre.....	Valeur totale de la flasse.....	Valeur de la graine au minot.....	Valeur totale de la graine.....
1918.	20,000	310	6,200	3,100	9	180	\$850	\$5,270,000	\$270,000	\$8.50*	\$930,769*
1917.	8,000	350	2,800	1,400	9	72	\$1,100	\$3,080,000	\$55,000	\$3	\$396,000
1916.	5,200	57	296	300	175	48	\$600	\$180,000	\$5,000	\$3	\$75,000
1915.	4,000	200	800	80	12	48	\$400	\$1,600,000	\$2,800	\$1.60	\$76,800

* La laine de qualité fibreuse expédiée en Irlande.

En 1916, il y a eu en plus 800 tonnes de paille de lin évaluée à \$15 la tonne, soit \$12,000. La valeur totale de la récolte de lin en 1918 a été d'environ \$2,285,750, déduction faite de la graine de qualité non fibreuse. Extrait de la Gazette Agricole de juillet, publiée par le département de l'Agriculture.

Année.	Tonnes.	Coût total.
1907	5,608,954	15,137,504
1909	6,832,108	17,544,449
1911	6,800,648	20,182,193
1913	9,263,984	28,426,355
1915	6,903,418	20,889,055
1917	10,130,799	36,784,642
1918	10,173,344	52,630,430

Année.	Coût par tonne.
1913.....	\$3 07
1914.....	\$3 12
1915.....	\$3 02
1916.....	\$3 11
1917.....	\$3 63
1918.....	\$5 17

LE CANADA PARTICIPANT DE LA FOIRE DE LYON

SPLENDIDE DÉMONSTRATION DES RESSOURCES MINIÈRES DU CANADA

Deux cents échantillons de nos principaux minerais: cobalt, amiante, or, argent, cuivre, ainsi que de nos minerais non métalliques ont été montrés en France par la section géologique du ministère des Mines

Dans un numéro précédent du "Bulletin Officiel Canadien," nous avons publié un rapport général sur la participation du Canada à la Foire de Lyon et sur la nature même de cette réunion internationale de centaines de marchands, d'industriels, de négociants de toutes sortes dans cette belle ville de France. La part prise cette année à la réunion par le Canada a été tout spécialement remarquable.

Notre département des Mines, entre autres, y a fait une démonstration à peu près complète des ressources minières du Canada. On peut remarquer en passant que ce département qui est sous la direction de l'honorable M. Burrell, secrétaire d'Etat et ministre des Mines, a pris depuis la guerre une importance colossale.

L'exhibé de ce département à la Foire de Lyon, sous la direction de la Section Géologique du département des Mines, a été une démonstration complète. Plus de deux cents échantillons ont été montrés et tous, de dimension considérable, avaient été choisis avec le plus grand soin. Ils comprenaient nos principaux minéraux en exploitation: nickel, cobalt, cuivre, zinc, plomb, argent, or, etc. Parmi les minerais non métalliques, on a exposé des échantillons de talc, amiante, feldspath, graphite, apatite, barite, fluorite, etc.

Le mémoire suivant qui a été distribué sur les lieux aux visiteurs de la Foire avait été préparé par M. Wyatt Malcolm, un des experts connus du département des Mines:

L'industrie minière est l'une des plus importantes au Canada où il se produit une très grande variété de minéraux. Parmi ces produits les six plus précieux sont: le charbon, le nickel, le cuivre, l'argent, l'or et l'amiante. La valeur de la production de ces minéraux en 1917 fut comme suit:

Charbon.....	\$47,643,644
Nickel.....	33,778,338
Cuivre.....	29,588,254
Argent.....	18,034,419
Or.....	15,449,426
Amiante.....	7,215,389

Nous donnons ci-après la valeur de la production minière de 1917 dans chacune des provinces canadiennes:

Nouvelle-Ecosse.....	\$25,333,643
Nouveau-Brunswick.....	1,372,620
Québec.....	17,115,161
Ontario.....	88,821,815
Manitoba.....	2,539,393
Saskatchewan.....	832,335
Alberta.....	16,426,154
Colombie-Britannique.....	36,161,528
Yukon (territoire du).....	4,380,188

Les ressources minérales connues sont considérables en ce pays et il reste une vaste superficie qui n'a pas été prospectée. La superficie du Canada, les îles situées au nord non comprises, est de plus de 3,000,000 de milles carrés, et l'on estime qu'il reste encore 900,000 milles carrés de territoire entièrement inexploré. La majeure partie de la région explorée n'a pas été prospectée avec soin.

Les notes qui font le sujet de cet opuscule ne présentent que quelques-uns des traits saillants de l'industrie minière et des ressources minérales du Canada. Bien qu'il soit fait mention de quelques-uns de ses districts miniers les plus importants, il n'est nullement question d'en donner une liste même à peu près complète; il y a donc un très grand nombre de districts miniers produisant un rendement très considérable, dont les noms ne figurent pas ici. Si, comme nous l'espérons, cet opuscule fait qu'on s'intéresse aux minéraux du Canada, on pourra obtenir des informations détaillées en s'adressant au ministère des Mines, à Ottawa.

AMIANTE.

Le Canada occupe le premier rang pour la production de l'amiante. Ce minéral se compose de fibres très fines,

lesquelles sont assez fortes pour être filées et servir à fabriquer des toiles. Il se présente sous forme de filons dont l'épaisseur varie depuis une fraction de pouce jusqu'à quelques pouces, les fibres étant ordinairement perpendiculaires à l'éponte du filon. On le trouve dans le périodot et les filons s'orientent dans toutes les directions au sein de cette roche. Les principaux gisements sont à Thetford et à Black-Lake, dans la province de Québec. L'exploitation se fait en carrière et l'enlèvement de l'amiante et de la roche encaissante donne lieu à d'immenses ciels ouverts. Les meilleures catégories sont schéidées à la main et les catégories inférieures broyées mécaniquement.

La production de 1917 fut évaluée à au delà de \$7,000,000.

ARGENT.

Parmi tous les districts argentifères du monde, l'un des plus forts producteurs est celui de Cobalt, situé dans le nord de l'Ontario. L'argent fut découvert en cet endroit au cours de la construction du chemin de fer Timiskaming and Northern Ontario, en 1903; de fait, c'est l'ouverture de ce chemin de fer qui a donné lieu à la découverte des gisements. On peut citer Sudbury comme un autre des endroits de l'Ontario où la construction d'une voie ferrée à travers une contrée apparemment stérile a mis au jour l'un des gisements minéraux les plus riches du monde—le fameux gisement de Nickel. Depuis la première production en 1904, Cobalt a donné au delà de 250,000,000 d'onces d'argent, le rendement maximum ayant été celui de 1911, alors que la production atteignit 31,507,791 onces.

Le minéral se compose d'argent natif associé avec des arsénures de cobalt et de nickel dans une gangue de calcite. Il se présente en filons de quelques pouces de largeur recoupant des conglomérats, des diorites et de la diabase de la période précambrienne. Les géologues sont d'opinion que ces minéraux ont pris naissance dans la diabase qui apparaît sous forme de seuil injecté dans les conglomérats et diorites. C'est un minéral riche et l'on en a extrait une énorme quantité d'une teneur moyenne de plusieurs milliers d'onces par tonne. Dans les premiers temps de l'exploitation, de merveilleux paquets d'argent natif furent mis au jour par suite de

l'enlèvement du drift sur la surface des filons qui avaient été aplatis et polis par l'action glaciaire et protégés contre l'oxydation par ce manteau de drift.

Dans l'affinage du minéral il y a récupération de nickel et de cobalt et de leurs oxydes; l'arsenic est un autre produit de l'affinage. Le cobalt est considérablement utilisé dans la fabrication de la stellite, un alliage de cobalt, tungstène et chrome qui trouve son usage dans la fabrication d'une très bonne qualité d'outils à coupe rapide.

L'argent est récupéré en quantité considérable des minerais de galène argentifère de la Colombie-Britannique. En 1917, 56 pour 100 du rendement de cette province provenait du district de Slooan.

La production par province fut en 1917, comme suit:

	Onces.
Québec.....	217,191
Ontario.....	19,254,616
Colombie-Britannique.....	2,580,521
Territoire du Yukon.....	90,772

BARYTINE.

Une barytine de bonne qualité est exploitée depuis bien des années dans des filons au voisinage du lac Ainslie (Nouvelle-Ecosse). On a attaqué un filon dernièrement dans le canton de Langmuir (Ontario-Nord) au sein de roches précambriennes, d'où l'on expédie du minéral.

CHARBON.

Le Canada possède de vastes réserves de houille. Il a été estimé en 1913 que ces réserves se chiffraient à 1,234,269 millions de tonnes métriques en couches d'un pied ou plus d'épaisseur. Depuis lors, plusieurs bassins houillers importants ont été découverts. Parmi les plus importants qui sont aujourd'hui en exploitation sont ceux situés sur le bord de la mer en Nouvelle-Ecosse et en Colombie-Britannique, les provinces de l'extrême est et de l'extrême ouest du Dominion, dans des localités très favorables à l'établissement d'industries manufacturières. L'on extrait dans chacune de ces deux provinces de bons charbons à coke s'adaptant bien aux industries métallurgiques. Le coke fabriqué avec la houille extraite à Sydney (Nouvelle-Ecosse) est utilisé dans les vastes établissements sidérurgiques qui ont été installés à cet endroit, et le coke obtenu avec la houille de la Colombie-Britannique est employé dans les industries métallurgiques de cette province.

On exploite des petits gisements de houille grasse au Nouveau-Brunswick; la Saskatchewan possède des couches de lignite d'une étendue considérable et il existe dans l'Alberta de vastes ressources de lignite et de houille grasse. L'Alberta est la seule province du Canada où l'on trouve de l'antracite.

Les couches houillères de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick apparaissent dans des formations du système carbonifère, et celles de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique dans des formations du tertiaire et du crétacé, surtout de cette dernière période.

Nous donnons ci-après la production de 1917 pour chacune des provinces:

	Tonnes.
Nouvelle-Ecosse.....	6,324,684
Nouveau-Brunswick.....	188,660
Saskatchewan.....	355,304
Alberta.....	4,723,139
Colombie-Britannique.....	2,418,929
Territoire du Yukon.....	4,872
	14,015,588

Le progrès de l'industrie houillère est indiqué par les chiffres de production ci-après, exprimés en petites tonnes (2,000 livres):

	Tonnes.
1881.....	1,537,106
1891.....	3,577,749
1901.....	6,486,325
1911.....	11,323,388
1913.....	15,012,178

Des installations de sous-produits se rattachant à la calcination de la houille pour les usines de réduction ont été établies à divers endroits. Une commission a été nommée par le gouvernement pour pratiquer des expériences au point de vue commercial sur la carbonisation et la mise en briquettes du lignite, afin de pouvoir tirer un meilleur parti des

gisements considérables de lignite dont le pays est doté.

CHROMITE.

Ce minéral se présente en amas de formes irrégulières dans le périodot de Black-Lake et du voisinage (province de Québec). On le trouve également disséminé à travers le périodot. Dans certains des gisements, le minéral que l'on extrait est assez pur pour qu'on puisse l'expédier tel quel; dans d'autres gisements, il a besoin d'être concentré avant qu'on puisse l'utiliser. On trouve ce minéral en petite quantité dans d'autres provinces, et l'on en a obtenu un petit rendement en Colombie-Britannique, mais la principale production provient de la province de Québec.

CUIVRE.

De toutes les provinces, c'est la Colombie-Britannique qui est de beaucoup la plus forte productrice de cuivre, et, après le nickel, le cuivre est de tous les minéraux produits au Canada, celui qui a le plus de valeur. Les deux plus grandes mines sont la Britannia, sur le détroit de Howe, et la Hidden Creek à Anyox. Toutes les deux possèdent d'immenses réserves de minéral.

Le minéral de la mine Britannia se compose de chalcopryrite et de pyrite cuprifère dans des zones d'écrasement dans des terrains porphyriques. Les minerais de la Hidden-Creek se composent d'immenses amas lenticulaires de pyrite et de chalcopryrite dans des roches sédimentaires près du contact d'une roche ignée intrusive.

Des frais considérables ont été encourus pour vérifier le contenu d'un énorme gîte de minéral de cuivre de basse teneur sur le mont Copper, dans le sud de la Colombie-Britannique, et l'on fait actuellement des préparatifs pour exploiter cette mine sur une grande échelle.

Des gisements de sulfure dans le nord du Manitoba ont attiré l'attention durant ces dernières années. Ils sont situés à une longue distance du chemin de fer de Hudson Bay, mais l'on a découvert sur le Schist-Lake un gîte de chalcopryrite assez riche pour compenser les frais de voiturage jusqu'au chemin de fer et de transport par voie ferrée jusqu'à l'usine de Trail, dans le sud de la Colombie-Britannique.

La chalcopryrite est associée avec les minerais de nickel de Sudbury et, dans l'affinage du nickel, il y a récupération de cuivre. On extrait également des minerais de cuivre aux mines Eustis et Weldon, dans les cantons de l'Est de la province de Québec.

La production de cuivre pour 1917 fut de 108,860,358 livres, dont plus de la moitié provenait de la Colombie-Britannique.

FELDSPATH.

Le feldspath se présente dans des dykes de pegmatite dans les terrains précambriens de l'est d'Ontario et du sud de Québec; on l'exploite pour les industries céramiques. Si l'on parvient à découvrir une méthode pour extraire la potasse du feldspath, les gisements canadiens auront une grande valeur. La production de 1916 fut de 19,488 tonnes.

FER.

L'extraction du fer s'est toujours pratiquée sur une petite échelle au Canada depuis une époque reculée dans l'histoire de ce pays, mais une grande partie du minéral traité vient de l'étranger. Une bonne partie du minéral fondu dans l'Ontario provient des grands gisements des Etats-Unis, et les grandes usines sidérurgiques de la Nouvelle-Ecosse doivent compter sur les minerais importés de Terre-Neuve. La majeure partie du minéral que l'on extrait actuellement au Canada provient de la mine Maggie, dans l'Ontario, où l'on trouve un minéral de sidérite dans des terrains précambriens. On exploite à l'heure actuelle un gîte puissant de minéral sidéritique dans le même district à la mine Helen.

Il existe en ce pays de nombreux petits gîtes de magnétite dont un certain nombre ont été exploités à diverses époques. Plusieurs d'entre eux renferment malheureusement une forte proportion de soufre et beaucoup sont titanifères.

Il est fortement question en ce moment d'installer un haut-fourneau en

[Suite à la page 8.]

LE CANADA PARTICIPANT DE LA FOIRE DE LYON

[Suite de la page 7.]

Colombie-Britannique pour traiter le minéral provenant des gisements de la côte du Pacifique.

FLUORINE.

On trouve de la fluorine au voisinage de Madoc (Ontario) dans un certain nombre de filons recoupant des calcaires de l'ordovicien. La largeur des filons varie de quelques pouces à 6 ou 7 pieds. La production a été intermittente, mais l'augmentation des prix occasionnée par l'état de guerre a activé cette industrie. La production s'est accrue depuis 1,284 tonnes en 1916, évaluées à \$10,238, jusqu'à 4,249 tonnes en 1917 d'une valeur de \$68,756.

GAZ NATUREL.

Le gaz naturel, un des combustibles les plus commodes pour les usages domestiques, est produit en grandes quantités. Un terrain gazifère dans le voisinage de Moncton (Nouveau-Brunswick) approvisionne cette ville du gaz qu'elle utilise. La partie de la province d'Ontario qui confine au lac Erié a produit du gaz depuis plus de vingt-cinq ans. D'anciens terrains ont été étendus, d'autres découverts, si bien que la production actuelle est considérable. Les couches productrices de gaz dans l'Ontario sont de la période silurienne. L'Alberta possède plusieurs terrains très riches en gaz, lequel se rencontre dans des sables de la période crétacique. Un terrain à Medicine-Hat fournit du combustible pour les usages domestiques et aussi manufacturiers de cette ville. Du gaz provenant d'un grand nombre de puits de grande capacité à Bow-Island est conduit par des tuyaux jusqu'à Calgary et aux villes intermédiaires. On vit aussi jaillir du gaz dans les puits ouverts à Sheep-Creek, au sud-ouest de Calgary, et à Viking, au sud-est d'Edmonton. Des essais se poursuivent, par ordre du ministère des Mines, pour déterminer la quantité de gazoline contenue dans le gaz naturel de l'Alberta. La production, en 1917, dépassa 26 millions de mille pieds cubes, évaluées à \$5,000,000.

GRAPHITE.

Le graphite a été exploité par intervalles depuis au delà de cinquante ans dans différentes localités de l'est de l'Ontario et du sud-ouest de la province de Québec. Les gisements sont en filons, en agrégations et en disséminations au sein des terrains précambriens et sont étroitement rattachés aux phénomènes de métamorphisme de contact. La production des cinq dernières années est comme suit :

Année	Tonnes.
1913	2,162
1914	1,647
1915	2,635
1916	3,955
1917	3,714

GYPSE.

On trouve en Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick beaucoup d'immenses couches de gypse de l'époque carbonifère; il y en a un bon nombre sur les bords de la mer, ce qui facilite le transport par voie d'eau. Ce minéral s'exploite en carrière, le marteau stérile se composant d'épaisseurs variables de matières meubles. On trouve des couches lenticulaires de gypse dans les sédiments siluriens gisant à plat le long de la grand-River dans le sud de l'Ontario et on les atteint au moyen de galeries inclinées pratiquées à flanc de coteau. On exploite des gisements importants dans le centre du Manitoba et le produit en est calciné.

La Nouvelle-Ecosse produit beaucoup plus de gypse que toute autre province et exporte aux Etats-Unis. La production de 1916 pour chaque province fut la suivante :

Province	Tonnes.
Nouvelle-Ecosse	298,035
Nouveau-Brunswick	53,003
Ontario	39,393
Manitoba	34,000

La production totale au Canada a fléchi de 684,726 tonnes en 1913, à 339,418 tonnes en 1917.

Plusieurs gisements restent inexploités, dont le plus important est celui situé sur le cours inférieur de la rivière de la Paix dans le nord de l'Alberta.

KAOLIN.

Il y a un gisement de kaolin en exploitation à Saint-Rémi d'Amherst (province de Québec). Ce minéral se présente sous forme d'imprégnations dans une zone fracturée au milieu de terrains du précambrien. On l'utilise pour la fabrication du papier.

MAGNESITE.

La magnésite est un de ces minéraux à la production desquels la guerre a donné un grand développement. Le déchet dans l'approvisionnement venu d'Europe, et la proximité des gisements canadiens à portée des marchés de l'Amérique orientale ont favorisé cette industrie. La production de l'année 1917 s'est élevée à 58,090 tonnes.

Les gisements se trouvent dans le comté d'Argenteuil (Québec). Le minéral est associé à la dolomie et à la serpentine dans des sédiments de la période précambrienne. Il renferme un pourcentage assez élevé en chaux, mais celle-ci se rencontre sous forme de grains de dolomie disséminés dans la magnésite. Le ministère des Mines, il y a deux ans, supputa qu'il était en présence d'une réserve de magnésite s'élevant à 686,000 tonnes, portant moins de 12 pour 100 de chaux.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION.

La production des matériaux de construction comprenant: ciment, produits argileux, chaux, sable, gravier, pierre et autres, a eu beaucoup à souffrir de l'état de guerre. La valeur de ces produits a fléchi depuis \$26,009,227 en 1914 à \$17,467,186 en 1916, mais a augmenté jusqu'à \$19,102,571 en 1917. On extrait de bonnes qualités de granite, marbre, grès et calcaire; l'industrie du ciment est fermement établie, les argiles et les schistes pour la fabrication de la brique à bâtir sont très répandus, et il existe en plusieurs endroits des gisements de matière plus fine pour la brique réfractaire.

MICA.

Le mica ambré, ou phlogopite, se rencontre dans les roches de la période précambrienne de l'Ontario oriental et du sud-ouest de la province de Québec. Le mica y est associé à l'apatite, au pyroxène et à la calcite, le tout formant des amas, de formes et de dimensions irrégulières, ou des veines irrégulières dans les pyroxénites, dans des sédiments altérés de la série Grenville, ou dans des masses ignées injectées dans les sédiments. On croit que ces gisements constituent un type spécial de métamorphisme de contact. La production, pour l'année 1917, a été évaluée à \$350,732.

Une petite quantité d'apatite est obtenue dans l'exploitation du mica.

MOLYBDÈNE.

La molybdénite est connue depuis longtemps au Canada. Les gisements sont de faible teneur, et ce ne fut que lorsque la guerre eut provoqué une forte demande de ce minéral que l'exploitation en fut commencée sur une assez grande échelle dans les gisements canadiens. De faibles expéditions de molybdénite sont venues de la Colombie-Britannique, mais c'est des mines de l'Ontario oriental et du sud-ouest de la province de Québec qu'est provenu le plus considérable rendement. La production, en 1916, fut de 156,461 livres de concentrés et, en 1917, de 271,530 livres. La production, en 1915, fut de 29,210 livres de concentrés et, en 1914, de 3,814 livres.

Les minerais de l'Ontario et de la province de Québec, se rencontrent dans des pegmatites, dans des veines quartzeuses, dans les phases grossièrement granitiques d'intrusions acides et ignées, et comme gisements de métamorphisme de contact.

NICKEL.

Les gisements de nickel les plus considérables du monde se trouvent dans le voisinage de Sudbury (Ontario). Le minéral le plus important est la pentlandite, un sulfure de nickel et de fer, qui est étroitement mélangé avec la pyrrhotine. Il se peut, même, qu'une partie de la pyrrhotine soit en elle-même nickelifère. La chalcopyrite, autre minéral important, se présente elle-même en amas, ou mêlée à la pyrrho-

tine. Une quantité considérable de cuivre résulte de cette exploitation, et les métaux précieux, le platine et le palladium sont, eux aussi, récupérés dans l'affinage; mais le produit principal est toujours le nickel.

Les gisements de ce minéral consistent en de larges amas de formes irrégulières s'étendant à de grandes profondeurs. On les rencontre sur le bord extérieur ou tout près, d'une épaisse nappe laccolithique de roche ignée (norite-micropegmatite), qui est recourbée au milieu de telle façon que son affleurement forme une ellipse longue de 36 milles et large de 16 milles. Cette masse, en forme de bateau, d'une roche ignée est recouverte au milieu par des sédiments. Les gisements constatés sont situés au bord ou près du bord extérieur de l'ellipse qui représente la partie inférieure de la nappe laccolithique, et cela assez régulièrement pour qu'on puisse risquer une prospection coûteuse même là où les roches sont cachées. Une prospection récente, dans une étendue où toutes les roches sont recouvertes d'une épaisse couche de drift, a fait découvrir un gîte très étendu de minéral jusque là ignoré.

Voici trente ans qu'on se livre à cette exploitation dans le district de Sudbury, et l'on sait qu'il y a encore une quantité suffisante du minéral pour alimenter cette industrie pendant plusieurs dizaines d'années.

Le minéral est fondu tout près des mines; tout l'affinage était fait autrefois au dehors du Canada, mais il y a maintenant une grande usine d'affinage installée par la International Nickel Company, à Port-Colborne (Ontario), depuis le commencement de la guerre, qui fonctionne régulièrement. La quantité de nickel, sous forme de matte, expédiée dans ces dernières années, est donnée ci-dessous :

Année.	Livres de matte expédiées.	Valeur \$
1914	45,517,937	13,655,331
1915	62,308,657	20,492,597
1916	82,958,564	29,055,497
1917	84,470,970	33,778,388

OR.

Le Canada possède d'importantes mines d'or. L'un des districts aurifères les plus importants du monde est celui de Porcupine dans le nord de l'Ontario. L'or y apparaît dans des filons de quartz, dans des amas irréguliers de quartz et dans des schistes minéralisés, au milieu de terrains précambriens. L'or de filon s'exploite en Colombie-Britannique et il y a des minerais de cuivre dans cette province qui renferment une quantité considérable du précieux métal. La Nouvelle-Ecosse possède de nombreuses veines de quartz aurifères interstratifiées, affectant une structure voûtée, sur des dômes et des plis anticlinaux à pente raide, au milieu d'ardoises et de quartzites.

Il y a d'importants placers dans la Colombie-Britannique et au Yukon (territoire du Yukon). Dans le district de Caribou où le minéral se présente dans des chenaux préglaciaires, on a retiré une forte quantité d'or. Ce fut dans le territoire du Yukon que l'on découvrit les riches placers du Klondyke, qui ont créé tant d'émoi il y a vingt ans et donné lieu à la plus formidable ruée de prospecteurs qu'ait jamais subi un district aurifère. Il se fait encore de l'exploitation en placer dans le territoire du Yukon, mais l'augmentation des frais d'exploitation durant la guerre a beaucoup ralenti les travaux. Dans ces dernières années on a eu beaucoup recours au dragage. Ce territoire a produit de l'or pour une valeur d'au delà de \$150,000,000, la production maxima ayant été celle de l'année 1900, alors qu'elle s'est chiffrée à une valeur de \$22,275,000.

La pénurie de main-d'œuvre et le coût élevé des fournitures et provisions ont été la cause de la fermeture d'un certain nombre de mines depuis que la guerre a éclaté. Quelques-unes cependant ont continué les travaux d'abatage avec l'idée de reprendre plus activement l'exploitation dès que les conditions seront redevenues normales.

La production du Canada, en 1917, fut de 747,366 onces.

PÉTROLE.

Il y a cinquante ans qu'il se produit du pétrole, mais les gisements sont peu étendus et le Canada n'a jamais figuré parmi les pays les plus grands producteurs de cette huile. La production principale provient de roches plates de calcaire et de dolomie des périodes dévonienne et silurienne dans le sud de l'Ontario. Tout d'abord on tomba sur des nappes jaillissantes, mais la plus grande partie de cette huile a été obtenue à l'aide de pompes, et la quantité principale provient de puits qui donnent chacun un jet continu de quelques gallons par jour. La découverte accidentelle d'un nouveau gisement de pétrole augmente la production temporairement, mais le rendement de ces nappes récemment découvertes s'est arrêté très généralement assez vite. Une faible quantité de pétrole provient du sud-est du Nouveau-Brunswick et des collines au sud-ouest de Calgary dans l'Alberta. La prospection qui s'est faite pendant bien des années dans l'Alberta n'a malheureusement pas eu beaucoup de succès. La production du Canada, en 1917, s'est élevée à environ 8,500,000 gallons impériaux.

PLATINE.

Pendant bien des années la production du platine s'est bornée à peu de chose au Canada. Une certaine quantité de platine et de palladium a été obtenue dans les opérations de l'affinage des minerais de cuivre nickelifère de Sudbury, mais nous n'avons pas de données numériques au sujet de cette production. On obtient aussi du platine des graviers du district de Tulameen, dans la Colombie-Britannique. Il tirait son origine d'un amas de périodot dans le voisinage, et a été concentré des produits de décomposition de cette roche.

PLOMB ET ZINC.

La majeure partie de la production en plomb et en zinc provient de deux districts miniers dans la Colombie-Britannique: les districts de Slocan et de Fort-Steele. Dans celui de Slocan, les gisements se composent de minerais argent-plomb-zinc dans les veines de fissures et dans celles de remplissage au milieu de schistes, de quartzites et de calcaires. Dans le district de Fort-Steele les minerais proviennent surtout de la mine Sullivan. Les roches encaissantes sont des quartzites et des quartzites argilacées. Le gîte du minéral, formé de galène et de blende de zinc, se conforme à la formation, quant au plongement et à la direction, et remplace les quartzites à grain fin. D'autres gisements de plomb et de zinc sont exploités dans la Colombie-Britannique; les provinces d'Ontario et de Québec sont aussi productives de ces minerais.

La production du plomb au Canada, en 1917, a dépassé 32,000,000 de livres, et celle du zinc, 31,000,000.

PYRITE.

La production de la pyrite, au Canada, s'est poursuivie depuis bien des années pour la fabrication de l'acide sulfurique. Les arrivages du soufre d'Italie ayant été suspendus par suite de la guerre, il en résulta une sensible augmentation dans la demande de pyrite. Il s'en produit un petit rendement sur la côte du Pacifique, mais la plus forte proportion provient des gisements d'Ontario et de Québec. Parmi les gisements canadiens il y en a de très puissants qui contiennent des réserves pour de nombreuses années. On pourra constater, par les chiffres suivants, combien cette industrie a augmenté :

Année	Tonnes.
1912	81,526
1913	158,566
1914	228,314
1915	286,038
1916	309,251
1917	403,243

SEL.

Il y a du sel en abondance dans les couches de la période silurienne. On le trouve dans le sous-sol des comtés de l'Ontario qui confinent au lac Saint-Clair et à la partie sud du lac Huron. On rencontre ordinairement plus d'une couche dans chaque puits: à Goderich on en a pénétré avec une sonde au diamant jusqu'à six à la fois. L'épaisseur

[Suite à la page 9.]

LE CANADA PARTICIPANT DE LA FOIRE DE LYON

[Suite de la page 8.]

des couches est très variable, quelques-unes ont beaucoup plus de 100 pieds. Elles sont à des profondeurs de 900 à 1,500 pieds suivant l'endroit où elles se trouvent.

On obtient le sel sous forme de saumure. Le trou de sonde est garni d'un tubage de 6 à 8 pouces de diamètre qui renferme une conduite intérieure de 3 à 4 pouces de diamètre. La méthode ordinaire pour extraire la saumure est de refouler de l'eau fraîche et pure entre le tubage et la conduite intérieure jusqu'à dans la couche salifère, avec une pression assez forte pour faire remonter la saumure à travers la conduite. Dans la partie nord du gisement, où le sel est dissous par les eaux souterraines, on extrait la saumure au moyen d'une pompe à piston plongeur.

Le seul autre endroit du Canada où l'on a constaté l'existence de sel gemme est dans le nord du comté de Cumberland (Nouvelle-Ecosse). Cette découverte est toute récente et il ne s'y est établi encore aucune industrie. Il existe des sources salées dans le nord de l'Alberta, dans le Manitoba et dans le Nouveau-Brunswick.

La production du sel au Canada, en 1917, fut de 138,909 tonnes. Il s'en importe une forte quantité.

TALC.

Bien que la Colombie-Britannique ait fourni récemment un faible rendement de talc, presque toute la production canadienne provient du voisinage de Madoc (Ontario). Il se présente dans des sédiments du précambrien. On y produit un talc d'excellente qualité pouvant servir à des usages de toilette et à la fabrication du papier. Il est, en majeure partie, broyé au Canada. La production, en 1917, fut de 15,812 tonnes.

TUNGSTÈNE.

On rencontre des minéraux de tungstène à divers endroits du Canada mais il s'est fait jusqu'à présent très peu d'extraction. On a retiré une petite quantité de scheelite dans des veines

de quelques pouces d'épaisseur gisant au milieu des plans de stratification des schistes de la série aurifère de la Nouvelle-Ecosse, près de Moose-River-Mines. Il s'est fait aussi des travaux d'abatage sur le ruisseau Burnhill (Nouveau-Brunswick), dans un gisement de wolfram, découvert au milieu d'argillites, près du contact d'une intrusion granitique. On a récupéré une petite quantité de scheelite dans les boîtes à sluices de l'exploitation des placers aurifères de Dublin-Gulch (territoire du Yukon). Plusieurs autres gisements sont connus, dont les plus importants sont ceux du creek Hardscrabble, district de Caribou, et de la concession minière Black-Diamond, à la source de Mud-Creek, près de Hazelton, C.-B.

AUTRES MINÉRAUX.

On exploite en carrière une énorme quantité de quartz et de quartzite pour les fours de fusion et pour la fabrication de ferrosilicium et de briques siliceuses. On trouve du sable de verrerie dans le sud de Québec et dans l'Ontario. Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse possèdent des schistes bitumineux et l'on s'intéresse de plus en plus à cette substance depuis qu'il y a une plus forte demande pour le pétrole. On produit une petite quantité de minéral d'antimoine; l'Ontario fournit un faible rendement de corindon; le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse produisent des pierres à meules, des pierres à défibrer et des pierres à faux, et cette dernière province fournit du tripoli. On produit de l'actinote en faible quantité pour les matériaux de toiture. Dans la province de Québec, on extrait des oxydes de fer pour la purification du gaz et pour la fabrication des couleurs. On trouve des petits gisements de manganèse dans la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et la Colombie-Britannique; l'on pourrait extraire une énorme quantité de tourbe des tourbières canadiennes; et, enfin, il existe une industrie d'eaux minérales bien établie.

"THIRTY CANADIAN V.C.'S."

Publié par le capitaine Theodore Goodrich Roberts, du régiment du Nouveau-Brunswick.

Une publication officielle, préparée sous la direction du Bureau canadien des Archives de guerre.

Raconte de façon intéressante comment trente héros canadiens ont gagné la Croix Victoria. Ces récits sont l'œuvre de trois membres du Bureau canadien des Archives de guerre:

Le capitaine T. G. Roberts,

Le soldat Robin Richards, de l'infanterie légère Princesse Patricia,

Le soldat Stuart Martin, de l'hôpital général canadien n° 5, Salonique.

PRIX, 75 CENTS.

TOUTE COMMANDE DOIT ÊTRE ADRESSÉE AU DÉPARTEMENT DE L'INFORMATION PUBLIQUE, OTTAWA.

LES RECETTES PROVENANT DE LA VENTE SERONT DONNÉES AU "CANADIAN WAR MEMORIALS FUND".

Une publication officielle, préparée sous la direction du Bureau canadien des Archives de guerre.

"WAR STORY OF THE C.A.M.C."

par J. GEORGE ADAMI, M.D., F.R.S.

Colonel temporaire C.A.M.C. et A.D.M.S. en charge du bureau des archives du directeur général des services de santé O.M.F.C.

UN rapport des plus intéressants du rôle joué par le service de santé canadien dans la grande guerre.

Contient nombre de cartes et de diagrammes et forme un fort volume de 290 pages. C'est un compte rendu des activités du service de santé canadien, sous la forme d'un récit très intéressant du splendide travail accompli par les médecins canadiens, de la date de leur réunion à Valcartier jusqu'à la bataille de "Plugstreet". Il est basé sur les documents officiels et les notes d'officiers médicaux individuels.

TRAVAIL HÉROÏQUE DES MÉDICAUX.

Le volume contient le récit émouvant du travail héroïque accompli par le Service de Santé Canadien durant la deuxième bataille d'Ypres, quand cinq mille deux cents cas ont passé par les mains d'un personnel limité pendant sept jours et que les unités médicales canadiennes ont dû s'occuper des premiers cas de soldats empoisonnés par le gaz et inventer un tampon imbibé d'hyposulphite de soude pour protéger les hommes; le service fait par les médecins et les ambulances de campagne à Givenchy et à Festubert durant la bataille de dix jours, ainsi que le travail des brancardiers aux stations de pansement à "Plugstreet".

BLESSURES ET TRAITEMENT.

On peut y lire des comptes rendus de la nature des blessures infligées par les balles allemandes renversées dans les cartouches, du bon travail accompli pour sauvegarder les hommes de la maladie, et des descriptions des unités d'hôpital, des hôpitaux stationnaires, des stations de réception des blessés, du laboratoire mobile canadien. L'ouvrage contient un rapport de la blessure sérieuse de Sa Majesté le Roi sur le front des Flandres, où il fut confié aux soins des sœurs hospitalières canadiennes Tremaine et Ward.

"Que la nation rende son tribut à ceux qui ont consacré leur service au soin des blessés; aux hommes qui se sont lancés à travers la tempête des batailles dans des ambulances criblées de balles pour secourir ceux qui étaient tombés; aux femmes dont la première pensée était pour les souffrants et les invalides."--- Le très hon. Sir Robert L. Borden, premier ministre du Canada.

PRIX, UN DOLLAR.

TOUTE COMMANDE DOIT ÊTRE ADRESSÉE AU DÉPARTEMENT DE L'INFORMATION PUBLIQUE, OTTAWA.

LES RECETTES PROVENANT DE LA VENTE SERONT DONNÉES AU "CANADIAN WAR MEMORIALS FUND".

HISTOIRE DE CHAQUE BATAILLON

Ecritte d'après les archives officielles et sous la direction du Bureau canadien des archives de guerre.

10e bataillon.

13e bataillon.

28e bataillon.

Bataillon Princesse Patricia, de l'infanterie légère canadienne.

Une brochure est consacrée aux actions d'éclat de chacune de ces unités, depuis le moment où elles ont quitté le Canada jusqu'à la prise de Passchendaele.

BATAILLES CÉLÈBRES

Parmi les exploits enregistrés, mentionnons l'attaque aux gaz, à Ypres, la bataille de la Somme, la prise de la crête de Vimy, de Lens, de la côte 70 et de Passchendaele.

Imprimées en caractères nets, couvertures attrayantes.

15 sous l'exemplaire.

LE TRIOMPHE DU CANADA

Par Fred James, correspondant officiel, attaché au corps expéditionnaire canadien au front.

Raconte les combats:

D'AMIENS,
D'ARRAS,
DE CAMBRAI.

25 sous l'exemplaire.

Adressez toute commande au département de l'Information publique, Ottawa. Les recettes provenant de la vente de ces ouvrages seront versées au fonds canadien des souvenirs de guerre.

ALCOOL DE BOIS TIRÉ DU LIQUIDE DE SULFITE DE PULPE

Production possible d'un article commercial de ce qui est aujourd'hui une perte totale

Le bulletin publié par la division de la sylviculture parle de la production possible de spiritueux de commerce, de ce qui est maintenant un déchet de l'industrie.

La fabrication de l'alcool avec le liquide rejeté au cours de la production du sulfite de pulpe, présentement un des principaux déchets industriels, occupe une section importante dans le bulletin sur le sujet de l'utilisation économique du liquide de sulfite, préparé dans les laboratoires de produits forestiers et publié par la division de la sylviculture du ministère de l'Intérieur. Ce qui suit sur le sujet de la récupération de l'alcool des déchets liquides est tiré de ce bulletin :

Le montant de sucre fermentable dans les déchets du liquide de sulfite varie selon les données publiées, entre 1.5 et 2 pour 100, mais peut atteindre dans certains cas jusqu'à 2.4 pour 100. (Le liquide de sulfite canadien varie de 0.5 à 1.75 pour 100 de sucres fermentables.) Comme les plus bas carbohydrates du bois doivent être considérés comme la source principale du sucre fermentable, le montant de sucre dans le liquide peut varier jusqu'à un certain point, selon le matériel en bois, mais sans aucun doute le plus grand facteur dans ces variations se trouve dans la méthode de cuisson. Hagglund, qui a publié un ouvrage très instructif sur la phase actuelle de la production de l'alcool des déchets du liquide de sulfite, attire l'attention sur ce fait et démontre comment la fermentation du sucre dépend de la force du liquide aussi bien que de la température. Il démontre aussi comment les sucres fermentables sont partiellement détruits à la haute température qui règne dans le digesteur au bout du "cook". Il est aussi intéressant de remarquer qu'il ne se forme que très peu de sucre de la cellulose dans le procédé de la cuisson. L'idée de fabriquer de l'alcool avec les déchets liquides remonte aux premières années de l'industrie du sulfite de pulpe, mais ce n'est que dans ces dernières années qu'il en est résulté des procédés commerciaux de quelque importance. Les procédés Wallin et Elkstrom sont maintenant en opération sur une échelle commerciale en Suède et aux Etats-Unis, et, il est à présumer, en grande mesure en Allemagne; en Norvège le procédé Landmark a été en opération depuis un certain temps, et une usine est également établie en Suède pour l'exploitation du même procédé. Le procédé marchand a été essayé dans une usine d'expérimentation aux Etats-Unis avec des résultats satisfaisants. Le principe est le même dans tous les procédés. L'acide sulfureux libre doit être éliminé autant que possible du liquide et récupéré, ce qui, dans quelques cas, s'effectue en partie par la concentration du liquide. Le liquide est ensuite neutralisé jusqu'à un certain degré d'acidité. On ajoute ensuite un levain convenable et le liquide fermente et est distillé. Le rendement en alcool dépend naturellement du montant de sucre fermentable dans le liquide, mais la neutralisation, aussi bien que la fermentation, sont toutes deux un procédé qui exige la plus grande surveillance, si l'on veut obtenir le plus haut rendement possible. Bien qu'un rendement aussi élevé que 1.4 pour 100 au volume ait été obtenu dans quelques cas, Hagglund donne 1.0 pour 100 (100 pour 100 d'alcool) comme un bon rendement plus élevé, savoir 1.2 pour 100, par son procédé et on dit que le procédé Marchand rend 1-1.25 pour 100, 180 preuve d'alcool.

SOLUTION DE FERMENTATION.

Quant à la neutralisation du liquide qui d'habitude est antérieurement ou simultanément aéré afin d'oxyder certaines substances organiques de réduction,

il n'est pas bon d'employer de la chaux seule, car dans ce cas il en faut un fort excédent, ce qui cause la perte d'un montant appréciable de sucre. Une autre objection, c'est qu'il est difficile d'obtenir une solution claire, qui est nécessaire pour la fermentation. Selon Hagglund, en employant une plus petite quantité de chaux et en se servant de carbonate de calcium pour la neutralisation finale on évite tous ces troubles. Dans le procédé Marchand on emploie le carbonate de barium pour la neutralisation, tandis que Landmark se sert de carbonate de calcium dans son procédé.

Le nitrogène et les phosphates ne sont pas présents dans le liquide dans les quantités requises pour une fermentation normale, mais doivent être ajoutés au liquide neutralisé. Certains extraits de levain dont on peut se servir contiennent le montant nécessaire de ces substances, mais si on emploie d'autres extraits, il faut ajouter l'aliment sous une forme convenable. Dans le procédé Landmark du lait ou du petit-lait est chauffé avec l'acide, le précipité de "lignocasein" est enlevé par le filtrage, et ce qui est filtré est ajouté au liquide de sulfite qui peut alors être fermenté avec du levain ordinaire de brasserie. Le procédé Elkstrom exige un levain détrempé qui est préparé pour s'adapter aux conditions spéciales du liquide de sulfite. Quant aux procédés de fermentation et de distillation on peut consulter la publication de Hagglund "Die sulfita-blauge und ihre Verarbeitung auf Alkohol". Dans cette même publication le prix de fabrication d'un esprit de 100 pour cent est calculé en admettant une récupération de 3.7 m. cube (816 gallons de liquide par tonne métrique (2,204 liv.) de pulpe séchée à l'air, 4.1 m. cube (904 gallons) par tonne métrique (2,204 liv.) de pulpe parfaitement séchée, comme suit:

Les prix correspondants d'un gallon impérial sont \$0.220, \$0.251 et \$0.320 et d'un gallon américain \$0.183, \$0.209 et \$0.208.

Coût des items.	33,075 petites tonnes		22,050 petites tonnes		11,025 petites tonnes	
	Mars.	\$	Mars.	\$	Mars.	\$
Vapeur.....	0.422	0.1000	0.422	0.1000	0.422	0.1000
Aliment.....	0.083	0.0197	0.083	0.0197	0.083	0.0197
Neutralisation.....	0.167	0.0397	0.167	0.0397	0.167	0.0397
Matériaux.....	0.022	0.0052	0.028	0.0066	0.040	0.0095
Réparations.....	0.055	0.0131	0.078	0.0186	0.117	0.0279
Main-d'œuvre.....	0.165	0.0393	0.225	0.0535	0.335	0.0796
Salaires.....	0.070	0.0168	0.090	0.0214	0.123	0.0292
Divers.....	0.056	0.0133	0.067	0.0159	0.073	0.0174
	1.040	0.247	0.060	0.276	0.360	0.324

Ces chiffres sont basés sur les prix en Scandinavie, et il faudrait les changer pour convenir aux conditions américaines. Supposant une augmentation de 50 pour cent dans le coût des salaires, main-d'œuvre et réparations, le coût de la fabrication serait de \$0.282, \$0.323, et \$0.392.

Dimension de l'usine de pulpe. Petites tonn.	Coût de l'usine d'alcool.	15 pour cent amortissement et intérêt sur l'usine.	Esprit produit.	Amortissement et intérêt par litre d'esprit.	Coût de fabrication.	Prix de vente.
	\$	\$	Litres.	\$	\$	\$
33,075	150,000	22,500	1,110,000	0.0202	0.0282	0.0484
22,050	112,500	16,900	740,000	0.0229	0.0323	0.0552
11,025	75,000	11,250	370,000	0.0315	0.0392	0.0707

Landmark réclame un plus haut rendement d'alcool, savoir une moyenne de 1.1 pour cent, et un coût moins élevé de production, savoir \$0.0254 le litre, la dépréciation, l'intérêt et les frais de manutention inclus. Ceci correspond à un prix de \$0.115 par gallon impérial ou \$0.096 par gallon des Etats-Unis fabriqué en Scandinavie. Une comparaison directe des deux procédés sur la base des chiffres publiés n'est pas possible, parce que le coût des opérations varie considérablement selon la dimension de l'usine et le rendement d'alcool. Landmark a basé ses calculs sur une récupération de 6.5 m. cubes (1,430 gallons) de liquide par tonne métrique (2,204 liv.) de pulpe, et sur une usine de pulpe de 15,000 tonnes métriques (17,000 petites tonnes). Cela signifierait une production annuelle de 1,072,500 litres (236,000 gallons) d'alcool et exigerait une usine d'alcool de la même dimension que l'usine de pulpe de 30,000 tonnes métriques (33,075 petites tonnes) mentionnée dans l'exemple précédent. La principale différence entre les deux procédés est dans la neutralisation et la fermentation, mais même si l'on soustrayait le coût de l'aliment, de la neutralisation et du matériel, le prix de fabrication s'élèverait encore aussi haut que \$0.186 le gallon impérial ou \$0.158 le gallon des Etats-Unis de 100 pour cent d'esprit, ce qui est appréciablement plus élevé que le coût calculé par Landmark. La valeur de la "lignocasein" recouvrée par ce procédé couvre, dit-on, presque le coût du lait ou du petit-lait employé.

Comme les sucres fermentés ne représentent que 15.20 pour 100 des substances organiques dans le liquide, le résidu du liquide provenant de la distillation devrait être de nouveau utilisé. Du combustible peut être recouvert d'après le procédé Strehlenet, mais on a fait remarquer qu'on obtient un précipité défavorable dans les cas où l'on emploie beaucoup de chaux pour la neutralisation.

Dans le procédé de cuisson, 7 kilogrammes (14 liv.) d'alcool méthylique sont produits par tonne (petite) de pulpe dont 4.4 liv. peuvent être recouverts des gazes qui s'échappent. Une partie de cet alcool se perd durant les diverses opérations, de sorte que l'alcool éthylique brut contient environ 3.2 pour 100 d'alcool méthylique.

Les deux alcools peuvent être séparés, mais naturellement cela n'est pas nécessaire lorsque l'esprit doit être employé pour des fins industrielles.

POLITIQUE DU GOUVERNEMENT RELATIVEMENT À LA SÉCHERESSE DANS L'OUEST

Des arrangements sont pris pour assurer l'expédition du foin aux régions affectées et l'évacuation du bétail

L'article ci-après, préparé par le département de l'Agriculture, expose la politique du gouvernement relativement au transport du foin et des machines à récolter le foin dans les régions affectées par la sécheresse, et à l'évacuation de ces régions par le bétail qui ne pourrait y être nourri:

Vu la situation critique créée par la sécheresse dans certaines régions des provinces de l'Ouest, le gouvernement a cru nécessaire de venir en aide aux cultivateurs et aux éleveurs des sections arides, pour leur permettre d'hiverner leurs animaux.

La région sèche peut être définie à peu près comme étant toute cette partie de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba située au sud et à l'ouest d'une ligne tracée de Wetaskiwin, à Camrose, puis allant vers le nord à Chipman, vers l'est à Lloydminster, au sud à Chauvin, de là à Elbow, Moosejaw, Weyburn, Virden, Souris et vers le sud, à la frontière internationale.

Des conférences ont eu lieu entre délégués des chemins de fer, des provinces et du gouvernement fédéral et un plan d'assistance pratiquement adopté.

TRANSPORT GRATUIT DU FOIN.

Les acheteurs des régions sèches n'auraient rien à payer pour le transport de leur foin par le C.P.R., le C.N.R. ou le G.T.P., car ces frais seront partagés également entre les compagnies, les provinces et le gouvernement fédéral. Le même arrangement a été fait pour le transport des machines à moissonner le foin des régions sèches aux régions du nord, où il y a du foin à récolter, et retour.

De l'aide sera accordé aux propriétaires de moins de cent têtes de gros bétail et de trois cents têtes de moutons; cette aide sera limitée au transport de deux wagons d'animaux par propriétaire. Le montant exact de l'aide n'a pas encore été fixé, mais si les provinces et les compagnies de chemins de fer veulent en faire autant, le gouvernement fédéral est prêt à payer le tiers des frais de transport des animaux vers des régions où il sera possible de les nourrir et d'où ils seront ramenés l'été prochain. Si ce premier arrangement n'est pas accepté, l'on suggère que les compagnies de chemins de fer paie la moitié des frais de transport pour ramener ces animaux à leur point de départ, les provinces payant un quart de ces frais et le gouvernement fédéral l'autre quart. Ceci voudrait dire que les propriétaires devraient évacuer les animaux à leurs frais, mais que, s'ils les faisaient revenir avant le 1er août 1920, ils n'auraient rien à payer pour le retour.

MISE EN VIGUEUR IMMÉDIATE.

Cet arrangement ne s'applique qu'aux expéditions faites par C.P.R., C.N.R. et G.T.P. Comme les chemins de fer de l'Alberta-nord, les Edmonton, Dunvegan and British-Columbia Railways et the Great Waterways Railways ont refusé de faire la moindre concession sur leurs tarifs, les frais de transport du foin, des machines à récolter le foin et du bétail par ces lignes seront payés moitié par le gouvernement fédéral et moitié par les provinces, dans les conditions exposées ci-dessus.

L'arrêté en conseil autorisant le gouvernement fédéral à faire sa part dans l'arrangement ci-dessus a été adopté et l'on espère que le plan pourra fonctionner sans retard, de façon que la situation sérieuse qui existe actuellement dans l'Ouest puisse être quelque peu améliorée.

RAPPORT DE LA COMMISSION FÉDÉRALE DES CHEMINS DE FER

Elle a tenu 49 séances publiques et a entendu 351 requêtes

ELLE S'EST OCCUPÉ DE 3611 CAS

Par la loi 3, Edouard VII, chapitre 58 (1903), amendant et refondant la loi canadienne des chemins de fer, le comité des chemins de fer du Conseil privé a été substitué, sous le nom ci-dessus, commission composée de trois membres (le nombre en a été porté à six, par la loi de 1908, chap. 62) nommés par le Gouverneur général en conseil. Cette loi a été mise en vigueur le 1er février 1904 par proclamation, en vertu d'un arrêté en conseil portant la date du 18 janvier 1904, arrêté en conseil qui nommait aussi certaines personnes pour agir comme commissaires. Par la loi de 1908, chapitre 61, la juridiction de la commission a été étendue aux compagnies de télégraphes et de téléphones, et par la loi de 1908, chapitre 62, divers changements lui ont été apportés, notamment dans sa constitution. Par la loi de 1909, chapitre 31, la commission reçut le pouvoir de fixer le prix maximum qui pourrait être chargé pour du courant électrique produit par une force hydraulique louée de la Couronne. Une loi de 1910, chapitre 50, amende certaines dispositions de la loi des chemins de fer touchant la commission, et une autre loi de la même année, chapitre 57, donna à la commission le pouvoir de fixer elle-même les tarifs des compagnies de télégraphes sans fil et de câbles sous-marins. La loi de 1911, chapitre 22, autorisa la commission à imposer aux compagnies de chemins de fer l'organisation d'un personnel de gardes-forestiers contre l'incendie, modifia les dispositions existantes touchant le contrôle par la commission de l'énergie électrique produite au moyen de forces hydrauliques louées de l'Etat, et en établit de nouvelles pour assurer, par l'intervention de la commission, en cas de besoin, l'exploitation efficace des chemins de fer subventionnés. Les bureaux de la commission sont à Ottawa, quoiqu'elle soit autorisée à siéger dans toutes les parties du Canada. Ses décisions et ordonnances sont finales, sujettes cependant à un appel devant la cour Suprême du Canada, sur des questions de loi ou de juridiction, et aussi, là-dessus, à une intervention du Gouverneur en Conseil. Elle doit faire chaque année un rapport de son travail, qui est déposé devant le Parlement.

Le rapport pour l'année fiscale terminée le 31 mars 1918 a été reçu et nous en donnons ci-après un résumé.

Durant l'année, la Commission a siégé publiquement 59 fois et a entendu 391 requêtes. Quelques-unes étaient des plaintes individuelles, d'autres soulevaient des questions plus importantes et d'intérêt général. Le total des requêtes et des plaintes dont la Commission a eu à s'occuper s'est élevé à 3,611, dont 20 pour 100 ont été retenues pour faire le sujet d'une enquête, tandis que les autres 80 pour 100 ont pu être réglées sans que cela fut nécessaire.

En avril 1917, les compagnies de chemins de fer ont présenté une requête pour obtenir l'autorisation d'augmenter leurs taux. La Commission a tenu 10 séances publiques sur cette question, dans les villes les plus importantes, de Montréal à Vancouver, et a rendu son jugement le 26 décembre 1917. Le département des ingénieurs a fait de nombreuses enquêtes sur les chemins de fer canadiens d'un bout à l'autre du pays. Ces enquêtes ont porté, soit sur l'établissement de nouvelles lignes commerciales, soit sur l'état des ponts, traverses, clôtures, barrières, etc., et avait pour but la protection du public.

Le département a fait l'inspection des bouillottes de locomotives, des appareils de protection sur les wagons et les locomotives et a enquêté sur les accidents ayant causé des pertes de vie ou seulement des blessures aux personnes; les enquêtes ont aussi porté sur le service donné par les compagnies

IL ACCEPTERA DES PLACEMENTS ANTICIPÉS

Le gouvernement se rend au désir de ceux qui veulent prêter leur argent en attendant l'emprunt

Pour se rendre au désir de ceux qui veulent souscrire au prochain emprunt et faire un prêt temporaire en attendant, le ministre des Finances, sur sa recommandation, a été autorisé à accepter des avances de cette nature jusqu'à concurrence de pas plus de \$15,000,000. L'arrêté en conseil à ce sujet porte la date du 17 juillet 1919 et se lit comme suit:

Le comité du Conseil privé a pris connaissance d'un rapport du ministre des Finances en date du 17 juillet 1919. Ce rapport représente que de temps à autre des offres de fonds sont faites au département des Finances par des personnes désirant souscrire au prochain emprunt de l'Etat et qui désire placer temporairement leur argent en attendant l'émission de l'emprunt.

Le ministre recommande que pour faire face à cette situation et aux besoins de l'Etat, il soit autorisé à accepter les offres de cette nature jusqu'à concurrence d'un montant n'excédant pas 15 millions et à donner comme garantie des bons du Trésor portant 5½ pour 100 d'intérêt par année.

Le comité endorse cette recommandation et la soumet pour être ratifiée.

au public par leurs trains et leurs stations. Ce département fait rapport qu'il y a eu 333 accidents mortels, sans compter 31 personnes tuées dans des accidents d'automobiles, aux traverses des chemins de fer. Sur les chemins de fer 22 voyageurs, 137 employés et 174 autres personnes, dont 193 étaient en contravention, ont été tués. Des 31 personnes tuées au cours d'accidents d'automobiles, 26 ont perdu la vie à des traverses non gardées. La Commission a émis 397 ordonnances, pour assurer plus de protection au public à 444 traverses.

Le département d'inspection des incendies fait rapport qu'il a poursuivi son travail, de concert avec diverses organisations fédérales et provinciales de protection contre l'incendie. Soixante-dix-huit employés de ces organisations ont été nommés représentants locaux de la Commission. Le total des dommages causés par le feu a été \$105,668. De ces incendies 76.84 ont été attribués aux chemins de fer, 7.34 pour 100 à d'autres causes connues et 15.32 pour 100 à des causes inconnues. La plus grande partie des incendies attribués aux chemins de fer ont causé si peu de dommage que, sur le total de \$105,668 de dommages causés, les chemins de fer ne sont tenus responsables que de \$25,819.

Le résumé ci-dessus est extrait du rapport courant du département des Chemins de fer.

CHEMIN DE FER DE LA BAIE D'HUDSON

Au cours de l'année close le 31 mars 1918, on a complété le nivelage de toute la ligne de la baie d'Hudson à partir de Le-Pas jusqu'à Port-Nelson. La voie principale, avec les embranchements nécessaires, est ouverte au trafic léger à partir de Le-Pas jusqu'aux rapides Kettle sur la rivière Nelson, soit une distance de 334 milles. La distance de Le-Pas à Port-Nelson est de 424 milles et, par conséquent, il reste encore à compléter la voie sur un parcours de 90 milles. C'est ce que nous apprend le rapport annuel du ministère des Chemins de fer et Canaux.

PENSIONS NON RÉCLAMÉES.

Il y a encore un grand nombre de parents ou amis de soldats qui auraient droit de réclamer des pensions. La Commission des pensions publie la liste suivante et la dernière adresse des personnes qu'il n'a pas encore été possible de retracer:

- 793193 soldat Thos. W. Astles, n° 7 D.D.
- 109227 soldats Henry R. Bolton, 4e C.M.R.
- 103000 cap. John Burns, 67 (ci-devant 1er res.).
- 464590 soldat M. H. Brownlee, 62e bataillon.
- 1051142 sap. Jesse Bryan, 10e bataillon forestier et chemin de construction.
- 669745 soldat Harry A. Bibby, 166e (134e) bataillon.
- 760967 soldat Harry Baker, 121e bataillon.
- 213169 cap. Louis E. Cook, ancien 99e bataillon.
- 3032145 soldat Leroy Carpentier, 1er C.O.R.
- 426257 soldat John Carvell, 46e bataillon.
- Lieut. F. G. Dyke, 58e bataillon.
- 427506 soldat Henry Eccles, 13e bataillon, ci-devant 46e.
- 190135 soldat Alfred R. Gill, 3e bataillon, C.M.G. Corps.
- 841954 soldat John Thomas Glover, 148e bataillon.
- 182 soldat John L. Greason, 3e bataillon.
- 6629 soldat James E. Guilfoyle, 1er C.G.P., ci-devant C.A.M.C.
- 3031003 soldat G. M. Hopson, 102e bataillon.
- 258711 soldat Albert P. M. Jackson, 211e bataillon.
- 901391 soldat Peter Johnson, 6e C.G.R.
- 696992 soldat J. Krozer, 175e bataillon.
- 249776 soldat Mike Jacob Kroszewsky, 208e bataillon C.E.F.
- 833357 soldat Peter Kerr, 187e bataillon.
- 760044 soldat Thomas Lennon, 121e ci-devant 16e C.R.B.
- 103242 serg. George Leslie, 67e bataillon.
- 712493 soldat Daniel McLean, 105e et 13e bataillons.
- 97803 gén. Mark Mummett, 1er C.S.B.
- 430321 cap. George S. Macdonald, 48e bataillon.
- 144136 soldat Alex. Steen, n° 3 D.D.

- 672820 soldat James McGlinchey, 167e bataillon.
- 121546 soldat Adélard Massie, 69e Q.R.D.
- 528191 soldat Chas. North, C.A.M.C., T.D. n° 2.
- 439654 soldat C. O'Brien, 52e bataillon.
- 49049 Tpr. James C. O'Connor, C.A.V.C.
- 690149 soldat D. O. Price, 173e bataillon.
- 138655 soldat Hugh Norman, n° 2 hôpital général canadien.
- 1009638 soldat A. Metz, 229e bataillon.
- 491657 soldat Kristian Junkum, Jewish Reinforcement Co.
- 830270 soldat Frank Kerntoph, C.F.C. (ci-devant 144e bataillon).
- 61930 soldat René Dubois, 22e bataillon.
- 793727 soldat A. Carrière, 132e bataillon.
- 919943 soldat Dan M. Morrison, 199e bataillon.
- 2355700 soldat William Hallow, 44e bataillon, ci-devant 1er Dpo. Wor.
- 913654 soldat Jas. W. Lane, 14e bataillon.
- 7940 soldat Jas. W. Ryan, 2e bataillon.
- 41476 soldat J. F. O. Butler, "B" Unit M.H.C., C. & C.F.A.
- 2193349 soldat John Lee, 196e bataillon.
- 443710 L. cap. Joseph Hill, 54e bataillon et n° 2 D.D.
- 799641 sold. Fred Barney, 1er C.O.R.O.
- 520071 soldat Alfred Pitre, 6e hôpital général C.A.M.C.
- 889971 soldat Arthur Rioux, 17e bataillon réserve.
- 3025029 soldat J. M. Roach, C.M.G.D.
- 550463 soldat S. Stalman, R.C.D.
- 2611834 soldat Robert W. Stewart, C.R.T.
- 2627208 sold. Lewis H. Scott, n° D.D.
- 17278 soldat Robert Simpson, 7e bataillon C.O.E.F.
- 907175 soldat Adam Smith, 195e bataillon.
- 745531 soldat Lee Williams, 156e bataillon.
- 21438 soldat Donald Walters, 11e bataillon.
- 2334396 soldat Thos. Welch, n° 1 D.D.
- 124569 Mme Theresa Zaker, veuve de Dvr. R. A. Kimberley, 2e Tunnelling Co.

IMPORTATIONS LIBRES À TERRENEUVE

Toutes les demandes de farine venant de la puissance insulaire sont maintenant autorisées

Toutes les demandes de farine venant de la puissance insulaire sont maintenant autorisées.

La dernière des restrictions sur l'importation à Terre-Neuve de marchandises canadiennes vient d'être levée, par la remise du commerce de la farine dans les conditions d'avant la guerre. La Commission du commerce canadien a été avisée du changement et accordera librement désormais toute demande de licence pour exporter de la farine dans l'île. Des quantités considérables de farine sont requises par l'industrie de la pêche à la morue, dont les achats commencent généralement au mois d'août.

Les recettes des chemins de fer nationaux

Le trafic des passagers, du fret, d'express, les malles et le trafic océanique, moins la location de l'équipement, s'est élevé, pour les lignes de l'Etat, à \$23,468,998.99 en 1916-17 et à \$27,176,518.58, en 1917-18, une augmentation de \$3,707,519.59, tel que mentionné dans le rapport annuel du département des Chemins de fer et Canaux.

SOUSSION POUR KINGSTON

Des soumissions cachetées adressées au soussigné, et portant à l'endos l'inscription: "Soumission pour travaux de nivellement et de construction de routes à l'hôpital militaire Sydenham, Kingston, Ont.", seront reçues jusqu'à midi, lundi le 11 août 1919, pour des travaux de nivellement et de construction de routes, à l'hôpital militaire Sydenham, à Kingston, Ont.

Les plans et spécifications peuvent être vus aux bureaux du chef architecte, département des Travaux publics, Ottawa, du surintendant des constructions, 258 rue Bagot, Kingston, et du surintendant des édifices fédéraux, station postale "F", Toronto, Ont.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté par une banque incorporée, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics et pour un montant égal à 10 pour 100 du total de la soumission. Des obligations des emprunts de guerre fédéraux seront aussi acceptées en garantie, avec, s'il y a lieu, un chèque accepté pour parfaire le montant.

Dépenses sur les canaux

La somme totale dépensée sur les canaux du pays durant l'année fiscale terminée le 31 mars 1918, a été de \$3,327,556.96, soit \$1,781,957 au compte capital; \$111,552.28 au compte revenu, \$859,119.25 pour le personnel et \$574,927.95 pour réparations, ces deux derniers item ayant été aussi chargés au compte revenu. (Extrait du rapport annuel du département des Chemins de fer et Canaux.)

DEMANDES DE SOUMISSIONS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Les firmes désirant soumissionner pour une catégorie quelconque de fournitures doivent s'adresser à la Commission des achats de guerre, immeuble Booth, Ottawa, en donnant des détails sur la nature du commerce qu'elles font et une liste des marchandises qu'elles désirent offrir.

Des soumissions sont constamment sollicitées par les différents départements du gouvernement, des formules et devis étant distribués par la malle à tous les individus et firmes intéressés, connus de la commission.

La commission des achats de guerre tient un registre des différentes firmes et des lignes de commerce dans lesquelles elles sont intéressées et, par conséquent, ceux qui voudraient qu'on leur envoie des formules de soumission feraient bien d'enregistrer leurs noms, adresses, catalogues, etc., au bureau de la commission des achats de guerre qui coopère avec tous les autres départements.

Les différents départements du gouvernement fédéral ont demandé, entre le 2 août et le 8 août, des soumissions comme suit:

Article.	Lieu de livraison.	Date de liv.
MINISTÈRE DE LA JUSTICE (PÉNITENCIERS):		
Porc gras...	St-Vincent de Paul...	7 août.
Cuir à semelle...	Kingston...	12 "
Avoine...	"	13 "

MINISTÈRE DU RÉTABLISSEMENT CIVIL DES SOLDATS:		
Machine à moude universelle...	Calgary...	12 août.
Evier à légumes...	Kingston...	13 "
Ascenseur à main...	Keith...	13 "
Batterie de cuisine...	St. John...	13 "
Ascenseur électrique...	Keith...	14 "
Feutre blanc dur...	Toronto...	13 "
Tours...	"	15 "
Articles de chirurgie...	Vancouver...	13 "
Tours, pour bois...	Ste-Anne de Bellevue...	15 "
Moteur...	"	15 "
Equipement chirurgical...	Vancouver...	18 "
Ascenseur à main...	Ste-Agathe...	17 "
Cuir jaune de peau de cheval...	Toronto...	18 "

DÉPARTEMENT DE LA PAPETERIE:		
Papier couleur-chamois...	Ottawa...	14 août.
Papier à enveloppe—cartouche...	"	14 "
Papier à enveloppe blanche...	"	14 "
Plateau en carton...	"	14 "
Réceptibles "Cellboard"...	"	11 "
Index bristol...	"	18 "

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS:		
Pupitres et chaises...	Ottawa...	16 août.
Savon de sellerie...	"	14 "
Pavillons, signaux, code international...	"	18 "
Peaux, brunes...	"	14 "
Fournitures de rayons-X...	Toronto...	12 "
Fournitures de rayons-X...	Kingston...	18 "
Acide carbolique...	Toronto...	18 "
Articles de chirurgie...	Winnipeg...	18 "
Drogues...	Ottawa...	18 "
Articles de chirurgie...	Toronto...	18 "
Tablettes...	Ottawa...	14 "
Or, dentisterie...	"	15 "
Lunettes protectrices...	"	15 "
Nettoyage à sec...	Victoria...	14 "
Nettoyage à sec...	Vancouver...	14 "
Farine...	Cobourg...	9 "
Essence de citron...	"	9 "
Essence de vanille...	"	9 "
Son...	Kingston...	9 "
Tomates en boîtes...	"	9 "
Pois en boîtes...	"	9 "
Blé-d'inde en boîte...	"	9 "
Tomates en boîte...	Cobourg...	9 "
Riz...	Halifax...	15 "
Charbon...	Vancouver...	22 "
Charbon...	Victoria...	22 "
Charbon...	Esquimalt...	22 "
Vidage de latrines...	Lévis...	12 "
Epiceries spéciales...	Halifax...	12 "
Pilchards en conserves...	Condon...	12 "

SURPLUS DE MAGASINS:		
Bouteille à l'eau...	Dû...	26 août.
Ferblanterie de mess...	"	26 "
Rogneurs de vis...	"	26 "
Camisoles de laine...	"	14 "
Caleçons de laine...	"	14 "

CONTRATS ACCORDÉS PAR ARRÊTÉS EN CONSEIL

Le département des Travaux publics a accordé les contrats suivants par arrêtés en conseil:

Québec, P.Q., quai du roi.—Réparations aux magasins de la marine. Entrepreneurs, L. H. Peters, Ltd, de Québec, P.Q., à \$9,060. Arrêté en conseil du 23 juillet 1919.

Trois-Rivières, P.Q.—Trottoirs, travaux de nivellement et d'ensemencement

autour d'une nouvel édifice public. Entrepreneurs, A. Hoop & Co., des Trois-Rivières, P.Q., à \$13,803. Arrêté en conseil du 23 juillet 1919.

Thessalon, Ont.—Reconstruction d'un quai. Entrepreneur, A. G. Twedie, du Sault Ste-Marie, Ont., à \$9,428,75. Arrêté en conseil du 25 juillet 1919.

Comox, C.-B.—Réparations aux quais. Entrepreneurs, The Fraser River Pile Driving Co., Ltd, de New-Westminster, C.-B., à \$17,358.04. Arrêté en conseil du 25 juillet 1919.

Souris, I.P.-E.—Livraison et placement de pierres sur le côté de la mer

DECLARATION DU COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE SUR LA QUESTION DU FROMAGE

Les prix ne seront pas fixés et la Commission des produits laitiers ne sera pas ressuscitée, dit-il

L'ACHAT DU FROMAGE CANADIEN

M. J. A. Ruddick, commissaire de l'industrie laitière et des entrepôts frigorifiques, département de l'Agriculture, vient de rendre publique la déclaration ci-dessous touchant l'achat de 20,000 tonnes de fromage canadien, par le comité anglais d'importation de beurre et de fromage:

A la suite de l'effondrement du marché au fromage, un représentant du ministre britannique des Vivres (M. F. Warren) et le président du comité britannique d'importation de beurre et de fromage, (aussi associé au ministère des Vivres) sir Thomas Clement, sont venus au Canada la semaine dernière dans le but de négocier l'achat de 20,000 tonnes de fromage canadien. Ils ont rencontré les producteurs à Brockville, et ont offert 25 sous la livre livrée à Montréal. Sir Thomas Clement a annoncé qu'un comité local, du comité britannique d'importation de beurre et de fromage, serait formé à Montréal, dans le but de surveiller l'exportation du fromage. Les marchands canadiens qui auront charge du fromage acheté recevront une commission de 1½ pour 100 plus ¼ de sou la livre pour frais de surveillance et de direction.

On a demandé à M. Warren les raisons de l'achat, et pourquoi il était incapable de payer plus que 25 sous la livre. Voici sa réponse:

"Le prix maximum du fromage au détail, en Angleterre, y compris la production domestique, a été fixé par le ministère des Vivres à un schelling douze sous (36 sous) la livre, et il y a d'excellentes raisons pour que ce maximum ne soit pas augmenté.

"Les frais de transport du fromage, depuis le moment où il est livré à Montréal par le producteur, jusqu'au moment où il atteint le consommateur en Grande-Bretagne, se montent à l'heure actuelle à 10.95 sous, subdivisés comme suit:

	Sous la livre.
Bénéfice du détaillant britannique, y compris la perte de poids dans le coupage...	5.0
Commission à l'importateur et au marchand de gros anglais (moyenne)...	1.5
Transport intérieur en Grande-Bretagne...	0.5
Entreposage et manipulation en Grande-Bretagne...	0.5
Intérêt sur la valeur du stock.	0.5
Perte de poids...	0.33
Fret sur l'océan et frais de déchargement...	1.75
Escompte...	0.25
Commission aux exportateurs montréalais...	0.37
Frais de manipulation à Montréal...	0.25
Total...	10.95

"En plus de ces frais le comité britannique devra encore subir les pertes causées par le taux très bas de l'échange, pertes équivalant à l'heure actuelle, à 2 sous la livre environ.

d'un brise-lames. Entrepreneurs, Philips & Mutch, de Charlottetown, I.P.-E., à \$53,750. Arrêté en conseil du 26 juillet 1919.

Ottawa.—Tunnel de chauffage rue Wellington. Entrepreneurs, Doran & Devlin, d'Ottawa, à \$14,640. Arrêté en conseil du 26 juillet 1919.

St-Jean-Est, N.-B.—Routes et travaux de nivellement autour de l'hôpital de comté. Entrepreneur, Lewis Stephen (par Thomas Stephen, solliciteur), de St-Jean, N.-B., à \$5,500. Arrêté en conseil du 25 juillet 1919.

CONTRÔLE DE L'EXPORTATION DES PEAUX ET CUIRS

Vu l'état anormal du marché, le gouvernement décide de restreindre les exportations en attendant une conférence des intéressés

LA SITUATION EXPLIQUÉE

Le ministre du Commerce vient de rendre public le document suivant:

Vu l'état anormal des marchés aux peaux et aux cuirs, qui intéressent d'une façon vitale l'intérêt des consommateurs et celui des manufacturiers de chaussures, le gouvernement a décidé de convoquer une conférence de tous les intéressés, en vue de découvrir la meilleure voie à suivre dans les circonstances. En attendant, et comme mesure préliminaire il paraît opportun de placer sous contrôle l'exportation des peaux et cuirs. Un arrêté en conseil a par conséquent été adopté, et est actuellement en vigueur, interdisant, en attendant l'adoption d'autres mesures nécessaires, l'exportation des peaux crues et des cuirs, sauf sous licence de la Commission du commerce. Les faits saillants de la situation ci-dessus mentionnée, sont les suivants:

HAUSSE DES PRIX.

1. Une hausse considérable du prix des peaux, suivie par une hausse correspondante du coût du cuir et des chaussures. En juin 1918, le cuir lourd, de qualité supérieure, se vendait de 46 à 48 sous, prix basé sur celui des peaux qui était de 24 à 26 sous. Le 1er juillet 1919, le même cuir se vendait de 84 à 86 sous, et les peaux 60 sous. C'est-à-dire que le prix du cuir avait monté de 82 pour 100 tandis que le prix des peaux avait augmenté de 140 pour 100.

2. Ces prix sont de beaucoup supérieurs aux prix courants en Angleterre à cause du fait que les commerçants anglais ont acheté en quantités énormes, avant l'augmentation des prix résultant de la rareté du cuir causée par ces mêmes achats. Il est interdit d'exporter les peaux d'Angleterre, avec le résultat que les manufacturiers de chaussures du Royaume-Uni peuvent vendre à des prix qui favorisent et le consommateur local et le commerce d'exportation de la Grande-Bretagne.

3. Dans ces conditions l'industrie de la chaussure au Canada est menacée d'une disette de cuir pour la production de chaussures exportables, et se trouve dans la nécessité de vendre sa production ainsi restreinte à des prix qui pèsent lourdement sur le consommateur canadien. Et pendant ce temps, l'exportation de quantité considérables de peaux et cuirs se poursuit activement. Le problème principal est donc de savoir comment se procurer à prix raisonnables l'approvisionnement de cuir nécessaire à la consommation locale et à la participation de notre pays au commerce international.

"Le comité britannique va perdre de l'argent sur le fromage canadien à 25 sous la livre, et ces pertes doivent être compensées par les bénéfices faits sur les fromages étrangers ou supportées par le trésor public."

Les statistiques ci-dessus sont confirmées par le Dr James W. Robertson, qui vient d'arriver d'Angleterre.

Il n'y aura pas de fixation de prix et la commission des produits laitiers ne sera pas ressuscitée. Les producteurs sont libres de vendre leur fromage par tout autre moyen s'ils en trouvent, et à de plus hauts prix s'ils peuvent les obtenir.